

Communauté tarifaire neuchâteloise Onde Verte

T651.3

14.12.2014

14.12.2014

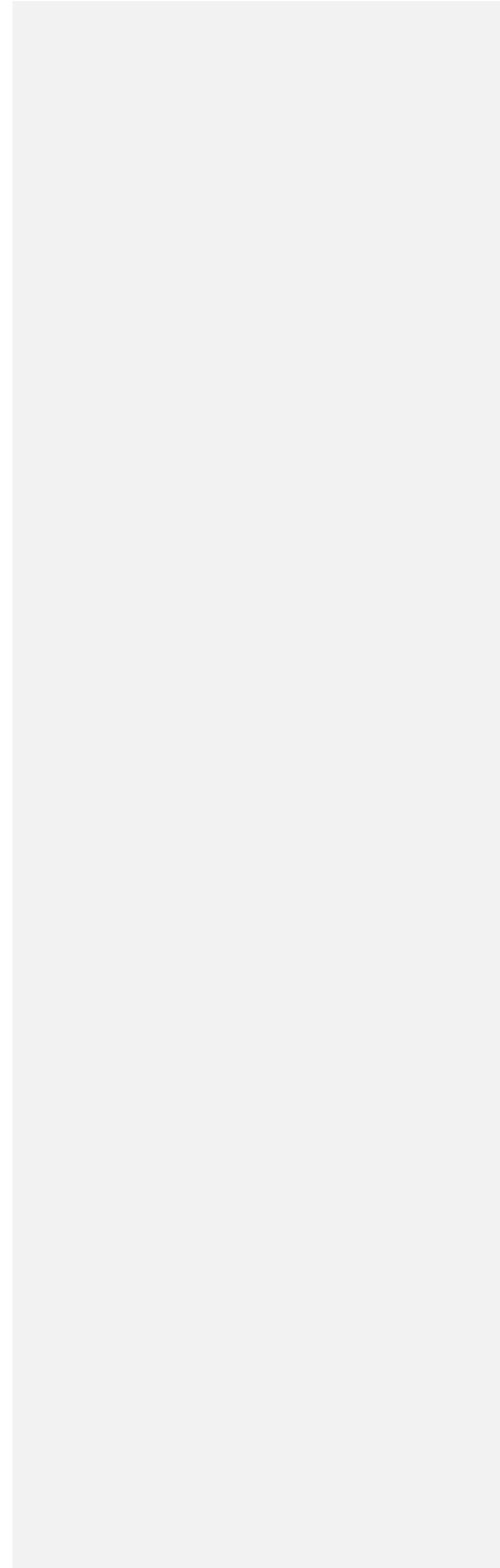


Table of content - Please right-click and choose "Update fields".

14.12.2014

0 Remarques préliminaires

00 Généralités

00.000 Seuls des titres de transport communautaires sont délivrés pour les déplacements entièrement situés à l'intérieur du périmètre de la communauté tarifaire intégrale neuchâteloise (CTNE) selon le champ d'application du chapitre 1, à l'exception des titres de transport émis par le personnel des trains grandes lignes selon les dispositions du service direct.

Les titres de transport communautaires permettent de voyager librement pendant leur durée de validité dans les zones achetées, à l'exception des titres de transport de court parcours qui donnent uniquement droit à des trajets de simple course.

En l'absence de dispositions particulières mentionnées dans le présent tarif, les tarifs nationaux font foi, notamment les tarifs :

- T600 Tarif général des voyageurs
- T600.5 Voyageurs sans titre de transport valable / Abus, falsification
- T650 Tarif des abonnements de parcours
- T652 Tarif des cartes multicourses
- T654 Tarif des abonnements généraux et des abonnements demi-prix et Voie7
- T660 Tarif pour voyages de groupes
- ainsi que les dispositions internes des entreprises.

01 Assortiment de titres de transport communautaires

- 01.000
- Billet à l'unité
 - Carte multicourses
 - Carte "24 heures"
 - Carte "24 heures" villes de La Chaux - de - Fonds et du Locle
 - Billet de groupe
 - Billet journalier pour groupe
 - Billet "Manifestation"
 - [Billet PP "Ecole"](#)
 - Abonnements annuel, mensuel, hebdomadaire
 - Abonnement "Job Abo" (annuel)

La plupart des titres de transport sont offerts en 1^{ère} et en 2^{ème} classe. Le billet à l'unité et la carte "24 heures" sont également disponibles en prévente selon point 20.1.

02 Assortiment de titres de transport communautaires complémentaires

- 02.000
- Billet de raccordement
 - Billet de surclassement
 - Carte de 6 surclassements

03 Catégories de voyageurs

03.0 Billets à l'unité, cartes multicourses, cartes "24 heures", billets de groupe

03.000 Entier: dès 16 ans révolus

14.12.2014

Réduit: enfants de 6 à 16 ans révolus (jusqu'au jour précédant le 16^{ème} anniversaire) et enfants jusqu'à 6 ans non accompagnés, adulte titulaire d'un abonnement ½ tarif ou d'une légitimation appropriée ainsi que les chiens et les petits animaux

03.1 Abonnements

03.100	Adulte:	dès 25 ans révolus
	Junior:	de 6 à 25 ans révolus (jusqu'au jour précédant le 25 ^{ème} anniversaire) ainsi que les chiens et les petits animaux
	Senior homme:	les abonnements pour senior «hommes» sont délivrés aux hommes à partir de 65 ans
	Senior dame:	les abonnements pour senior «dames» sont délivrés aux femmes à partir de 64 ans
	JobAbo:	catégorie unique pour tous les voyageurs

1 Champ d'application

10 Entreprises de transport participantes

10.000	Initiales	Codes	Entreprises de transport	Parcours
	BLS	34	BLS-bn	Selon plan des zones
	CFF	11	Chemins de fer fédéraux suisses	Selon plan des zones
	CJ	43	Chemins de fer du Jura	Selon plan des zones
	AutoCJ	833	Service d'automobile CJ	Selon plan des zones A l'exclusion de la ligne 21.121 St-Imier - Savagnière - Chasseral
	PAG	801	CarPostal Suisse SA	Selon plan des zones
	TRN-TN	153	Transports Publics Neuchâtelois SA	Réseau entier
	TRN-Autorvt	796	Transports Publics Neuchâtelois SA	Selon plan des zones (Parcours suisse uniquement)
	TRN-Autovr	156	Transports Publics Neuchâtelois SA	Réseau entier
	TRN-cmn	44	Transports Publics Neuchâtelois SA	Réseau entier
	TRN-rvt	73	Transports Publics Neuchâtelois SA	Réseau entier
	TRN-tc	792	Transports Publics Neuchâtelois SA	Réseau entier

11 Service de substitution et rupture de correspondance

11.000 Tous les titres de transport reconnus valables sur une ligne régulière, le sont également sur les services de substitution permanents ou temporaires.

En cas de rupture de correspondance, la durée de validité du titre de transport est prolongée afin de permettre la fin du voyage.

12 Zones de chevauchements

12.000 Zones de chevauchement VagABONd et ABO ZigZag

Les zones 42 (avec VagABONd), 65 et 66 (avec Abo ZigZag) sont des zones de chevauchement. Pour les relations à l'intérieur de ces zones, les tarifs d'abonnement des communautés respectives s'appliquent. De et à destination des zones de chevauchement la vente d'abonnements CTNE est possible uniquement pour des abonnements comportant des zones CTNE.

Pour les autres titres de transport, ce sont les tarifs du service direct qui s'appliquent.

14.12.2014

2 Dispositions générales

20 Titres de transport Calcul du prix

20.0 Généralités

20.0.000 La tarification est zonale. Les prix sont calculés selon le plan des zones figurant au chapitre 4.

20.0.001 Le prix des titres de transport, excepté le "court parcours", est déterminé par le nombre de zones parcourues y compris la zone de départ. Les prix figurant au chapitre 5 font foi.

20.0.002 Pour les titres de transport à l'unité, l'achat de 10 zones correspond à toutes les zones du rayon de validité. Un abonnement de 5 zones et plus donne droit à toutes les zones du rayon de validité.

20.1 Titres de transport en prévente

20.1.000 Les billets à l'unité ainsi que les cartes "24 heures" peuvent être émis sous forme de carte à oblitérer, leurs validités débutent dès l'oblitération.

20.2 Echéances de certains titres de transport

20.2.000 Les durées d'utilisation des titres de transport offerts en prévente et des cartes

- Billet à l'unité: 1 an
- Carte "24 heures": 1 an
- Carte multicourses: 3 ans

20.3 Classe

20.3.000 La plupart des titres de transport peuvent être émis en 1^{ère} et 2^{ème} classe au tarif entier ou au tarif réduit.

20.3.001 Dans les cas où aucun véhicule de 1^{ère} classe ne circule, la validité d'un titre de transport de 1^{ère} classe est limitée à la 2^{ème} classe sans que son titulaire puisse prétendre à un remboursement.

20.3.002 Les CFF, BLS, CJ et TRN Val - de - Travers proposent la 1^{ère} classe dans certains trains.

20.4 Surclassement

20.4.000 Exceptés les "courts parcours", les autres titres de transport peuvent être surclassés pour un nombre de zones déterminés.

20.4.001 Le prix du surclassement correspond à la différence entre le prix 1^{ère} et 2^{ème} classe pour les zones concernées.

20.4.002 Des cartes de 6 surclassements au prix de 6 surclassements à l'unité peuvent être obtenues.

20.5 Tarif réduit

20.5.000 Le voyageur titulaire d'un titre de transport à tarif réduit doit être en mesure de justifier son droit à la réduction au personnel de contrôle (passeport, carte d'identité, abonnement ½ tarif, etc.).

20.6 Enfants jusqu'à 6 ans

14.12.2014

20.6.000 Les enfants jusqu'à 6 ans révolus accompagnés voyagent gratuitement sans titre de transport. S'ils ne sont pas accompagnés, ils paieront la moitié du prix ou, le cas échéant, le prix minimum prévu.

20.6.001 Une personne accompagnante peut prendre gratuitement avec elle jusqu'à 8 enfants de moins de 6 ans. La personne accompagnante doit être en possession d'un titre de transport valable.

Si une personne voyage avec plus de 8 enfants de moins de 6 ans, elle doit payer pour les enfants en plus des billets à moitié prix ou le prix minimum éventuellement prévu

20.6.002 Sont considérées comme personnes accompagnant des enfants de moins de 6 ans celles qui peuvent en assumer la garde. Lorsque la fonction d'accompagnant est confiée à des enfants, ceux-ci devraient être capables de discernement et âgés de 12 ans au minimum pour max. 4 enfants et de 16 ans pour max. 8 enfants.

20.7 Enfants de 6 à 16 ans

20.7.000 Les enfants de 6 à 16 ans révolus paient le prix réduit, respectivement le prix minimum éventuellement prévu.

20.8 Jeunes de plus de 16 ans

20.8.000 Pour les jeunes de plus de 16 ans, des facilités de voyages sont accordées uniquement sur la base de dispositions particulières ou de tarifs spécifiques.

20.9 Chiens, petits animaux

20.9.000 Pour les chiens de toutes grandeurs qu'ils emmènent avec eux dans les trains ou dans les bus, les voyageurs doivent payer dans tous les cas le tarif réduit.

20.9.001 Les petits chiens jusqu'à une hauteur d'épaules de 30 cm, les chats, les lapins, les oiseaux et autres petits animaux apprivoisés, enfermés dans des cages, des paniers ou autres emballages appropriés, peuvent être emmenés gratuitement comme bagages à main.

20.10 Remboursements

20.10.000 Seuls les points de vente dont les guichets sont desservis sont autorisés à effectuer des remboursements conformément aux présentes dispositions et au T600.9.

20.10.001 Une franchise, selon le chapitre 6 du présent tarif, est perçue par demande de remboursement.

20.11 Distribution

20.11.000 Les voyageurs sont tenus d'acheter leur titre de transport avant le début du voyage.

20.11.001 Aucun titre de transport communautaire n'est vendu dans les véhicules TN des lignes urbaines ainsi que dans les trains BLS, CFF, CJ et TRN Val - de - Travers.

20.11.002 Les billets sont délivrés :

- pendant les heures d'ouverture aux points de vente des entreprises de transport
- par des distributeurs fixes ou embarqués dans les véhicules
- par des tiers habilités par les entreprises de transport
- par d'autres canaux de distribution offerts par les entreprises de transport (par ex. centre d'appel, internet, téléphone mobile, etc.).

20.11.003 Les moyens de paiement de la Caisse suisse de voyages REKA (Chèques REKA, reka rail, Reka Card) sont acceptés sans restriction pour le paiement des titres de transport

14.12.2014

communautaires.

20.12 Prolongement de parcours dans le périmètre de la communauté tarifaire

20.12.000 En cas de poursuite d'un déplacement au-delà du rayon de validité de son titre de transport communautaire, le voyageur est tenu d'acheter un billet de raccordement pour le nombre de zones supplémentaires nécessaires.

Exemple :

Un voyageur détenteur d'un abonnement CTNE, pour les zones 20 et 21, se rend de La Chaux - de - Fonds à St-Imier :

- L'abonnement est reconnu valable jusqu'à Renan BE (quel que soit le type de train). L'achat avant le départ d'un billet de raccordement de la CTNE pour la zone 31 est requis.

20.13 Voyageur franchissant la limite du périmètre de la communauté tarifaire

20.13.000 Les titres de transport communautaires sont reconnus valables jusqu'au dernier point d'arrêt ou dès le premier point d'arrêt, conformément à l'horaire, situé dans les zones de la communauté tarifaire mentionnées sur le titre de transport lorsque le voyageur franchit la limite du périmètre de la communauté.

Exemple :

Un voyageur détenteur d'un abonnement CTNE toutes zones se rend de Neuchâtel à Biel/Bienne:

- en train régional: l'abonnement est reconnu valable jusqu'à La Neuveville. L'achat avant le départ d'un titre de transport selon le T600 La Neuveville - Biel/Bienne est requis.
- en train IC ne s'arrêtant pas avant Bienne : l'abonnement n'est pas valable sur le parcours Neuchâtel - La Neuveville. L'achat avant le départ d'un titre de transport selon le T600 Neuchâtel - Biel/Bienne est requis.

Un voyageur détenteur d'un abonnement CTNE pour les zones 20-21 se rend de la Chaux - de - Fonds à Lausanne :

- Le voyageur doit se munir d'un titre de transport de La Chaux - de - Fonds à Lausanne selon le T600, l'abonnement CTNE n'est pas reconnu valable sur le parcours la Chaux - de - Fonds - Les Hauts - Geneveys.

20.14 Autres titres de transports communautaires

20.14.000 Le comité directeur peut décider de l'instauration d'autres titres de transports communautaires (par ex. billet manifestation, carte congrès, etc.). Les informations relatives au champ d'application, la durée de validité, le prix, etc., ne portant pas sur une adaptation du présent tarif sont communiquées officiellement par Info TP aux partenaires pour information à leurs points de vente et au personnel roulant.

20.15 Bagages, poussettes

14.12.2014

20.15.000 Les objets transportés comme bagages, chargés, transbordés et déchargés par les voyageurs, ainsi que les poussettes sont transportés gratuitement.

20.15.001 Les objets confiés aux entreprises de transport comme bagages sont transportés selon les tarifs et les dispositions particulières de chaque entreprise participante.

20.16 Vélos et moyens de transport analogues chargés par les voyageurs

20.16.000 Dans les limites de places disponibles, le chargement de bicyclettes par le voyageur est autorisé dans les véhicules des lignes régionales, les funiculaires et les trains des entreprises de transport participantes, selon les directives internes de chaque entreprise.

20.16.001 Sur les bus des lignes urbaines des villes de La Chaux - de - Fonds, du Locle et de Neuchâtel, le chargement des bicyclettes par le voyageur est accepté en dehors des heures de forte affluence La priorité aux chaises roulantes et poussette doit également être respectée. Les directives internes des entreprises participantes font foi.

20.16.0 Tarifs

20.16.0.000 Le titre de transport pour bicyclette est reconnu valable si le voyageur utilise lui-même les véhicules des compagnies concernées et s'il possède un titre de transport valable.

20.16.0.001 Le billet de 2^{ème} classe est reconnu comme titre de transport pour bicyclette comme suit :

- au prix entier : tout le monde
- tarif réduit pour : les titulaires d'abonnements généraux, d'abonnements ½ tarif, d'abonnements FVP ainsi que pour les enfants de moins de 16 ans et les titulaires d'un titre de transport STS (T673).

20.16.0.002 Les enfants en possession de la carte "Junior", "Petit - enfant" ou d'un "AG Plus Familia" peuvent emporter gratuitement avec eux leur bicyclette si au moins un des parents possède un billet pour bicyclette. Les titres de transport achetés pour une bicyclette ont la même durée de validité que les billets isolés.

20.16.1 AG et carte journalière pour vélo

20.16.1.000 L'abonnement général, la carte journalière et la carte multijours pour vélos sont reconnus valables selon le rayon de validité défini pour l'AG vélo.

20.16.2 Bicyclette pliable, trottinette

20.16.2.000 Une bicyclette pliable emballée dans une housse est transportée gratuitement pour autant que son propriétaire soit titulaire d'un titre de transport valable.

20.16.2.001 Une trottinette, ou une trottinette avec moteur électrique, est transportée gratuitement. Sur les lignes de bus régionales, les trottinettes doivent être pliées. Dans le cas contraire, un titre de transport valable selon le ch. 20.16.0.001 doit être acheté.

20.17 Contrôle des titres de transport - Constats d'infraction

20.17.0 Généralités

20.17.0.000 Le voyageur doit pouvoir, lors de chaque demande, présenter sur le champ un titre de transport valable au personnel chargé du contrôle. Le voyageur est tenu de conserver son titre de transport jusqu'à la sortie du véhicule et des gares. Sur demande du personnel de contrôle, le voyageur est tenu de présenter une pièce d'identité.

20.17.0.001 Les voyageurs sans titre de transport valable sont astreints au paiement d'une surtaxe.

20.17.0.002 Les prescriptions des entreprises concernées sont applicables.

14.12.2014

20.17.1 Bases légales

- 20.17.1.000
 - LTV (Loi fédérale sur le transport de voyageurs) 745.1 art. 20
 - OTV (Ordonnance sur le transport de voyageurs) 745.11 art. 57
 - Présent tarif et T600.5

20.17.2 Annonce, encaissement et durée de validité

- 20.17.2.000 Les constats pour voyageurs sans titre de transport sont traités selon les prescriptions propres à chaque entreprise participante et selon les dispositions du présent tarif.
- 20.17.2.001 Les formules d'annonces "Voyage sans titre de transport valable", dont les modèles figurent au chiffre 10, sont reconnues valable réciproquement sur toutes les lignes des entreprises de transport participantes pour l'itinéraire indiqué sur la formule durant 1 heure.

20.17.3 Annonce, encaissement et durée de validité

- 20.17.3.000 Chaque entreprise est habilitée à enregistrer les coordonnées des voyageurs sans titre de transport valable en respectant les dispositions applicables en matière de protection des données, afin d'être en mesure de percevoir des surtaxes progressives en cas de récidive.
- 20.17.3.001 Les surtaxes perçues figurent au chapitre 6.
- 20.17.3.002 Les cas de récidives sont traités selon les dispositions propres à chaque entreprise.
- 20.17.3.003 Les procédures de recouvrement relatives aux traitements des voyageurs sans titres de transport valable sont de la compétence propre des entreprises.
- 20.17.3.004 Il est renoncé à la perception du prix de transport lorsque la surtaxe est requise.
- 20.17.3.005 Lorsque la surtaxe n'est pas payée comptant dans le véhicule et qu'elle doit être recouvrée par facture/bulletin de versement, l'entreprise de transport peut percevoir une taxe administrative supplémentaire.
- 20.17.3.006 La surtaxe est également perçue en plein lorsque le voyageur bénéficie du tarif réduit, lorsqu'il voyage en 1^{ère} classe avec un titre de transport de 2^{ème} classe, lorsqu'il n'a pas de titre de transport valable pour le transport d'un chien ou d'un vélo.
- 20.17.3.007 En cas d'oubli de son abonnement personnel (CTNE, abonnement général ou abonnement demi-tarif), le voyageur est invité à le présenter dans les 10 jours, conjointement avec la formule "Voyage sans titre de transport valable", à l'entreprise émettrice de la formule.
- 20.17.3.008 Pour autant que les indications se rapportant au voyageur qui figurent sur l'abonnement et ladite formule concordent, seuls les frais administratifs « Abonnement oublié et présenté dans les 10 jours » prévus au chiffre 6 sont perçus.
- 20.17.3.009 En cas de non-présentation dans le délai imparti, la surtaxe pour « Voyageur sans titre de transport valable » prévue au chiffre 6 ainsi que les frais de traitement propres aux entreprises seront perçus.

20.17.4 Billets achetés

- 20.17.4.000 Les billets achetés en lieu et place d'un abonnement personnel oublié ou perdu, au maximum 3 billets par oubli, sont remboursés selon le chiffre 14 du tarif 600.9.

20.17.5 Abonnements achetés après coup

- 20.17.5.000 En cas d'achat après coup d'un abonnement personnel pour 12 mois au minimum, un nombre maximal de 3 billets peut être remboursé pour autant que le premier jour de validité de l'abonnement couvre la date d'émission du billet le plus ancien. Aucune mention ne sera portée au verso de l'abonnement.

14.12.2014

La franchise n'est pas déduite.

20.18 Abus et falsification

20.18.000 Il y a utilisation abusive d'un titre de transport lorsque le voyageur :

- utilise un titre de transport qui a été délivré pour une autre personne
- utilise un abonnement dont le numéro de contrôle ne correspond pas au numéro de la carte de base correspondante
- utilise un titre de transport pour un trajet auquel il n'a pas droit ou utilise illicitement un abonnement à prix réduit
- cherche manifestement à se soustraire au contrôle ou donne des renseignements faux ou périmés sur son identité
- utilise un abonnement original déclaré perdu, volé ou qui a été dupliqué.

20.18.001 Les titres de transport utilisés abusivement peuvent être confisqués par du personnel habilité. Il y a falsification lorsqu'un titre de transport a été établi, modifié, complété ou manipulé d'une quelconque manière, ou encore lorsqu'il présente des ratures.

20.18.002 Les titres de transport falsifiés sont confisqués par du personnel habilité.

20.18.003 Le voyageur qui utilise de manière abusive ou falsifie un titre de transport est traité conformément aux prescriptions internes de l'entreprise où le fait est constaté. Il doit payer les prix et les suppléments internes correspondants.

20.18.004 L'entreprise de transport se réserve de prendre dans chaque cas les mesures civiles et pénales qui s'imposent.

3 Dispositions particulières

30 Assortiment de titres de transport communautaires

30.0 Billets à l'unité et billets "court parcours"

30.0.0 Généralités

30.0.000 Emis au tarif entier ou tarif réduit, le billet donne droit à un nombre illimité de courses dans les zones achetées durant :

- court parcours: 30 minutes - 1 trajet
- 1-2 zones: 60 minutes
- 3 zones: 90 minutes
- 4 à 7 zones: 120 minutes
- 8 zones et plus: 180 minutes.

Les billets "Toutes zones" sont valables 180 minutes

30.0.001 Emis au tarif entier ou au tarif réduit, un billet "court parcours" est valable 30 minutes pour une course simple et :

- Jusqu'à 5 arrêts en ville de Neuchâtel, transbordement autorisé (zones 10 et 11)
- Jusqu'à 2 arrêts sur la ligne du Littorail, Neuchâtel - Boudry
- sur toutes les lignes urbaines des villes de La Chaux - de - Fonds et du Locle (zone 20)
- sur les lignes de bus régionales pour les distances jusqu'à 1,5 km, sauf lignes urbaines
- il n'existe pas de billet "court parcours" sur les parcours ferroviaires, à l'exception du Littorail

30.0.002 Les prix figurent au chiffre 50.

30.0.1 Durée de validité

30.0.100 La durée de validité commence dès l'émission ou l'oblitération du billet. Le déplacement doit être terminé dans les limites de la durée de validité du billet.

30.1 Cartes multicourses (CMC)

30.1.0 Généralités

30.1.000 Emise au tarif entier ou réduit, elle comprend 6 courses pour le prix de 5 billets à l'unité ou de 5 "court parcours".

30.1.001 Les prix figurent au chiffre 50.

30.1.1 Durée de validité

30.1.100 Selon le ch. 30.0.

30.1.101 La durée de validité commence dès l'oblitération ou la validation manuelle. Le déplacement doit être terminé dans les limites de la durée de validité de la course.

30.1.2 Oblitération manuelle

14.12.2014

30.1.200 Les dispositions du T652 font foi.

30.2 Cartes "24 heures"

30.2.0 Généralités

30.2.000 Emise au tarif entier ou réduit, elle donne droit, pendant 24 heures, à un nombre illimité de courses dans les zones achetées.

Sur le même principe, des cartes "24 heures" valables uniquement sur les lignes urbaines sont délivrées pour les réseaux urbains des villes de La Chaux - de - Fonds et du Locle.

30.2.001 Les prix figurent au chiffre 51.

30.2.1 Durée de validité

30.2.100 24 heures dès l'émission ou l'oblitération.

30.3 Billets de groupe

30.3.0 Généralités

30.3.000 Il est émis un billet de groupe valable pour les zones achetées avec la durée de validité correspondante. Pour des voyages d'une durée de validité supérieure, il peut être acheté un billet de groupe journalier.

30.3.001 Pour les trajets effectués exclusivement sur les lignes de la communauté tarifaire, un rabais pour groupe est accordé.

30.3.002 Un billet de groupe doit être commandé le plus tôt possible, mais au plus tard 48 heures avant la date du voyage. Le groupe doit être annoncé aux compagnies concernées, selon ch. 11. La réservation des places n'est pas garantie pour les billets de groupe commandés hors délais.

30.3.003 Un billet de groupe est émis pour au moins 10 participants, voyageant ensemble, pour n'importe quel parcours déterminé dans les limites de la communauté tarifaire et disposant d'un chef de groupe désigné.

30.3.1 Tarif

30.3.100 Le billet de groupe est émis :

- au prix entier, pour les adultes
- au prix réduit, pour les enfants jusqu'à 16 ans, aux titulaires d'un abonnement ½ tarif, aux groupes de jeunes jusqu'à 25 ans selon les chiffres 31.00 et 31.01 du T660 et aux chiens

30.3.101 Les prix figurent au chiffre 52.

30.3.102 Les dispositions du T660 s'appliquent.

30.3.2 Gratuité

30.3.200 Une gratuité par tranche de 10 personnes participantes est accordée. La gratuité est accordée à/aux voyageur(s) payant le tarif le plus élevé.

Participants:	Gratuits:
---------------	-----------

14.12.2014

10 - 19	1
20 - 29	2
30 - 39	3
40 - 49	4
50 - 59	5
etc.	

30.3.3 Rayon de validité

30.3.300 Le billet de groupe est vendu avec la date, l'heure du voyage, le lieu de départ, les zones choisies ainsi que le nombre de voyageurs inscrits.

30.3.301 Pour les lignes desservies par bus, les groupes sont transportés uniquement par les courses prévues à l'horaire, pour autant que la place disponible le permette. En cas de manque de place, un groupe peut être invité à se séparer et à utiliser plusieurs courses prévues à l'horaire.

30.3.302 Un véhicule réservé ne peut être assuré que par une course spéciale. Dans ce cas, les dispositions particulières des entreprises participantes s'appliquent.

30.3.4

30.3.400 A l'exception du porteur du billet de groupe, il est délivré, en principe, des contremarques à tous les participants, sauf lorsque le voyage est effectué :

- par des élèves jusqu'à la 9ème année d'école obligatoire
- par des cadets, des éclaireurs ou des éclaireuses en uniforme
- entièrement ou en majeure partie par des enfants jusqu'à 16 ans

où des contremarques ne sont remises qu'aux personnes accompagnantes.

30.3.401 Il n'est pas délivré de contremarques pour les billets de groupe émis dans les bus régionaux et urbains, ainsi que par les distributeurs stationnaires en trafic urbain.

30.3.5 Contremarques

30.3.500 Le billet est un billet zonal valable pour les zones achetées et pour une durée de validité identique à un billet à l'unité.

30.3.501 Le billet journalier est un billet zonal valable dès son émission ou son oblitération et jusqu'à 5 heures le lendemain.

30.3.6 Remboursement

30.3.600 Pour le remboursement d'un billet de groupe, le ch. 24 du T660 et les dispositions du T600.9 s'appliquent.

[30.4 Billet PP « Ecole »](#)

[30.4.0 Généralités](#)

14.12.2014

- 30.4.000 Le billet PP « Ecole » s'applique aux écoles et structures parascolaires du canton de Neuchâtel qui doivent se déplacer dans le cadre des activités scolaires. Pour les déplacements de 10 personnes et plus, les dispositions générales des billets de groupe stipulées dans les tarifs T651.3 et T660 sont applicables en particulier en ce qui concerne le nombre de personnes minimum pour bénéficier du tarif de groupe, le rabais et les gratuités accordés.
- 30.4.001 Les écoles et les groupes de jeunes gens doivent être obligatoirement accompagnés par un surveillant responsable (âgé de 16 ans au moins). Lors du contrôle, le surveillant présente Le billet PP « Ecole » et, si nécessaire, seconde le personnel de contrôle dans le dénombrement des participants.
- 30.4.002 Un billet de groupe doit être commandé le plus tôt possible, mais au plus tard 48 heures avant la date du voyage. Le groupe doit être annoncé aux compagnies concernées. La réservation des places n'est pas garantie pour les billets de groupe commandés hors délais.
- 30.4.003 Le billet PP « Ecole » émis est valable 1 jour sur le parcours mentionné en toutes lettres de l'arrêt de départ à l'arrêt d'arrivée – cas échéant avec indication du ou des via(s). Les zones seront mentionnées pour faciliter le contrôle et la facturation. Le billet PP « Ecole » est exclusivement valable en 2ème classe.
- 30.4.004 Le billet PP « Ecole » est valable uniquement sur les courses mentionnées à l'horaire.
- Si des restrictions d'utilisation des billets de groupes sont stipulées à l'horaire officiel, Le billet PP « Ecole » sera alors facturé au groupement scolaire émetteur du billet au tarif normal, sans rabais ni gratuité.

30.4.1 Catégorie de voyageurs

- 30.4.100 Une personne accompagnante peut prendre gratuitement avec elle jusqu'à 8 enfants de moins de 6 ans. La personne accompagnante doit être en possession d'un titre de transport valable. Si une personne voyage avec plus de 8 enfants de moins de 6 ans, elle doit payer pour les enfants en plus des billets à moitié prix ou le prix minimum éventuellement prévu.
- 30.4.101 Les titulaires d'AG selon T654 et T639 ainsi que les enfants de moins de 6 ans qui voyagent gratuitement, sont inclus dans les billets de groupe pour les écoles/groupes de jeunes. Les enfants de moins de 6 ans et les titulaires d'AG entrent en considération pour le calcul du nombre minimum de participants et des gratuités.
- En revanche, les cartes juniors et cartes petits-enfants (selon T600.3), les titulaires d'abonnements Onde Verte ainsi que les personnes et chiens avec une carte journalière (selon T654) ou une carte voie 7 n'entrent pas en considération pour le calcul du nombre minimum de participants et des gratuités.

30.4.2 Titres de transports – bons de transports

- 30.4.200 Les billets PP « Ecole » sont disponibles sous forme de carnet au secrétariat de l'établissement scolaire. Les billets PP écoles sont établis avant le premier trajet par la personne responsable. Les rubriques suivantes sont à compléter :

- Ecole et classe
- Nom, prénom et numéro de téléphone de la personne responsable
- Date et heure du voyage

- [Trajet et zone\(s\) empruntée\(s\)](#)
- [Le numéro ou le code de réservation \(voir chapitre « annonce de groupe »\)](#)
- [Simple course ou aller-retour \(cases à cocher\) ⁱ](#)
- [Nombre de personnes utilisant le billet de groupe](#)
 - [entiers \(adultes\)](#),
 - [enfants et adultes avec abonnement ½ tarif](#)
 - [possesseurs d'AG \(abonnements général suisse\)](#)
 - [enfants de moins de 6 ans](#)
 - [nombre total de participants](#)

Dans la règle, les corrections et ratures ne sont pas admises en particulier pour les rubriques concernant les nombres de participants. En cas d'erreur, l'original doit rester attaché au carnet.

L'original, détachable, fait office de titre de transport et doit pouvoir être présenté sur-le-champ lors d'un contrôle. La souche reste dans le carnet.

30.3.5 Contremarques

30.3.500 Le billet est un billet zonal valable pour les zones achetées et pour une durée de validité identique à un billet à l'unité.

30.3.501 Le billet journalier est un billet zonal valable dès son émission ou son oblitération et jusqu'à 5 heures le lendemain.

30.3.6 Remboursement

30.3.600 Pour le remboursement d'un billet de groupe, le ch. 24 du T660 et les dispositions du T600.9 s'appliquent.

30.4.5 Abonnements

30.4.5.0 Généralités

30.4.5.000 L'abonnement communautaire est personnel et permet d'effectuer un nombre illimité de course dans la classe correspondante et dans les limites des zones choisies.

30.4.5.001 Les catégories d'abonnements suivantes sont délivrées :

	Durées	Hebdomadaire	Mensuel	Annuel
Catégories				
Adulte		x	x	x
Junior		x	x	x
Senior - Dame		x	x	x
Senior - Homme		x	x	x
Chien		x	x	x
JobAbo		-	-	x

30.4.5.002 Les prix figurent au chiffre 53.

14.12.2014

30.45.1 Présentation

30.45.100 L'abonnement comprend trois éléments :

- une carte de base avec photo (les abonnements ½ tarif, dont la validité échoit avant celle de l'abonnement communautaire, sont reconnus valables comme carte de base)
- une carte d'abonnement
- une couverture unifiée ou d'une autre exécution
- Les abonnements annuels sont émis au format carte de crédit

30.45.101 Une quittance d'achat est remise avec l'abonnement annuel. Pour les abonnements établis manuellement (PP), une attestation de retrait selon chiffre 101 (impr. CFF 8177 ou PTT 526.10) doit être établie.

30.45.102 La couverture unifiée est remise gratuitement par les entreprises de transport. Le titulaire est libre d'utiliser des couvertures d'autres exécutions (par ex. cuir, portefeuille, porte-monnaie), cependant le format de la carte de base et de la carte d'abonnement ne doit pas être modifié et la présentation doit correspondre aux dispositions tarifaires.

30.45.2 Abonnements établis manuellement (PP)

30.45.200 Pour l'émission manuelle d'abonnement, on utilisera les formules correspondantes que l'on complètera des données suivantes :

- numéro de la carte de base
- durée de validité
Elle sera mentionnée à l'aide d'un timbre humide (hauteur des caractères= au moins 5mm). Les quantités de 1 à 9 seront précédés d'un zéro ou d'un tiret.
- zones achetées
Les numéros des zones achetées seront mentionnés de gauche à droite en ordre ascendant. Le cas échéant, les numéros des zones peuvent être remplacés par la mention « Toutes zones ». Les cases et les lignes non utilisées doivent être barrées de croix ou de traits.
- Prix
- timbre à date du bureau d'émission
Il sera apposé au verso de la carte d'abonnement.

30.45.3 Durée de validité

30.45.300 Tous les abonnements peuvent être émis à partir de n'importe quelle date (durée de validité mobile). Ils ne peuvent toutefois pas être émis avec une date de validité débutant avant la date d'émission sauf exception selon ch. 20.17.5 du présent tarif.

30.45.301 Le premier jour de validité est choisi par le voyageur.

30.45.302 Lorsque l'âge limite de 25 ans révolus est atteint pendant la durée de validité de l'abonnement, celui-ci peut être utilisé jusqu'à son échéance.

30.45.303 La durée de validité des abonnements n'est pas prolongée.

30.45.4 Contrôle

30.45.400 Les abonnements doivent être présentés spontanément ouverts ou être remis pour examen au personnel chargé du contrôle.

30.45.401 La carte d'abonnement doit être présentée conjointement avec la carte de base.

30.45.402 Si la validité d'un abonnement ½ tarif, présenté comme carte de base, échoit pendant la durée de validité de l'abonnement CTNE, l'abonnement ½ tarif non valable et l'abonnement

14.12.2014

CTNE en cours doivent être présentés conjointement.

30.4.5.403 Lorsque le voyageur présente un abonnement dont le numéro de contrôle figurant sur la carte d'abonnement ne correspond pas à celui de la carte de base, il doit être traité comme un voyageur sans titre de transport valable.

30.4.5.404 Lors du contrôle, les voyageurs sans titre de transport valable seront traités selon les prescriptions de l'entreprise concernée. Conformément au chiffre 20.17.0, sur demande du personnel de contrôle, le voyageur est tenu de présenter une pièce d'identité .

30.4.5.5 Remboursement - Généralités

30.4.5.500 Sur restitution de la carte d'abonnement d'un abonnement partiellement utilisé, un remboursement est accordé selon les dispositions du T600.9.

30.4.5.501 Selon les conditions de non utilisation ou de restitution de l'abonnement, le montant remboursé est calculé:

- selon la table des remboursements du point 30.4.6
- au prorata de son utilisation selon le point 30.4.7
- le jour de la restitution est considéré comme un jour d'utilisation.

30.4.5.502 Le montant dû ne sera payé à un tiers que sur présentation d'une procuration ou d'une cession de droit.

30.4.5.503 Aucun remboursement n'est accordé pour :

- un abonnement hebdomadaire
- un abonnement portant la mention "Duplicata".

30.4.5.6 Remboursement d'abonnement partiellement ou non utilisé:

30.4.5.600 Lors d'une demande de remboursement d'un abonnement partiellement ou non utilisé, un remboursement est octroyé selon les tables ci-après :

Abonnements annuels

Durée d'utilisation en jours		Part du prix à rembourser	
de	à	%	
1	7	94	
8	30	88	
31	37	83	
38	60	77	
61	67	72	
68	90	66	
91	97	61	
98	120	55	
121	127	49	
128	150	44	
151	157	38	

14.12.2014

158	180	33
181	187	27
188	210	22
211	217	16
218	240	11
241	247	5
248	365	0

Le montant à rembourser est arrondi au franc inférieur.

Abonnements mensuels

Durée d'utilisation en jours		Part du prix à rembourser
de	à	%
1	7	50
8	31	0

Le montant à rembourser est arrondi au franc inférieur.

30.4.5.7 Remboursement au prorata

30.4.5.700 Pour un abonnement, il est possible de procéder à un remboursement au prorata de son utilisation si son titulaire désire, avant l'échéance de la validité, acheter un autre abonnement pour les raisons ci-après :

- autre parcours (quelle que soit la valeur de l'abonnement initial)
- classe supérieure
- achat d'un abonnement annuel (pour les abonnements mensuels et hebdomadaires)
- achat d'un abonnement général

30.4.5.701 S'il n'y a pas d'achat d'un nouvel abonnement, les dispositions du chiffre 30.4.6 s'appliquent.

30.4.5.702 En cas de décès ou de demande de remboursement rétroactive en cas de maladie ou d'accident et sur présentation d'un document officiel attestant du décès ou de l'incapacité de voyager (attestation d'hôpital, cure ou certificat médical), le remboursement d'un abonnement est également calculé au prorata de l'utilisation.

30.4.5.703 L'attestation doit être agrafée à la demande de remboursement.

30.4.5.704 Un client peut demander le remboursement de son abonnement pour incapacité confirmée au plus tard une année après expiration dudit abonnement.

30.4.5.705 En cas de décès, le remboursement est accordé aux héritiers légaux. Le montant dû ne sera payé à un tiers que sur présentation d'une procuration ou d'une cession de droits.

30.4.5.706 Calcul de remboursement au prorata de l'utilisation :

$$\frac{\text{prix payé} \times \text{jours non utilisés}}{365}$$

Le montant à rembourser est arrondi au franc inférieur.

Aucune franchise n'est perçue.

14.12.2014

30.4.5.8 Remplacement - Duplicata

30.4.5.800 Les abonnements perdus, volés ou détériorés sont remplacés par tous les points de vente Onde Verte sous présentation de la quittance d'achat ou de l'attestation de retrait.

En l'absence de la quittance d'achat ou de l'attestation de retrait, un remplacement ne peut être effectué que par l'entreprise qui a émis l'abonnement perdu, volé ou détérioré.

L'identité de l'abonné sera contrôlée sur la base d'une pièce d'identité officielle valable.

30.4.5.801 Aucun remplacement n'est possible pour les abonnements de 7 jours perdus ou volés.

30.4.5.802 Les frais selon chapitre 6 seront perçus.

30.5.6 Abonnement pour entreprises "JobAbo"

30.5.6.000 "JobAbo" est un abonnement annuel émis sur la base d'un contrat de partenariat entre la CTNE et une entité employant du personnel (entreprises, institutions). L'abonnement est destiné à la catégorie "Adulte", il est émis uniquement en 2^{ème} classe au prix de la catégorie "Junior".

30.5.6.001 L'abonnement est vendu aux guichets sur présentation d'un bon JobAbo et selon des dispositions particulières.

30.5.6.002 Sur présentation d'un JobAbo, une personne peut se faire rembourser son ancien abonnement annuel au prorata. Aucune franchise n'est perçue.

Pas de remboursement d'abonnement mensuel et hebdomadaire.

30.5.6.003 Toutes les autres dispositions du présent tarif sont applicables.

31 Assortiment de titres de transport communautaires complémentaires

31.0 Billet de raccordement

31.0.0 Généralités

31.0.000 En cas de poursuite d'un déplacement au-delà du rayon de validité du titre de transport communautaire, le voyageur est tenu d'acheter un billet de raccordement pour le nombre de zones nécessaires.

31.0.001 Le billet de raccordement ne peut être acheté qu'en relation avec un titre de transport valable (le titre de transport principal) dont il doit constituer la suite immédiate.

31.0.002 La durée de validité est définie par la totalité des zones couvertes par le titre de transport principal et le billet de raccordement mais au maximum 180 minutes.

31.0.003 Les prix figurent au chiffre 54.

32 Autres titres et facilités de transport

32.0 Abonnement demi-tarif

32.0.000 L'abonnement demi-tarif des entreprises suisse de transport permet d'acquérir des titres de transport à prix réduit, à l'exception des abonnements, dans tout le périmètre de la communauté tarifaire.

32.0.001 Les dispositions du T654 font foi.

32.1 Abonnement général

32.1.000 L'abonnement général des entreprises suisses de transport permet de circuler dans tout le

14.12.2014

périmètre de la communauté tarifaire.

32.1.001 Les dispositions du T654 font foi.

32.2 City-Ticket, City-City-Ticket

32.2.000 Le City - Ticket ainsi que le City - City - Ticket sont émis selon les dispositions du T600.7.

32.3 Abonnement "INTER"

32.3.000 L'abonnement "INTER" Neuchâtel - Biel/Bienne est établi selon le T655. Il est émis uniquement par les gares de Neuchâtel et Biel/Bienne.

32.3.001 Les prix figurent au chiffre 53.

32.4 Abonnement "TRANSVAL" (SNCF Pontarlier)

32.4.000 Un abonnement Pontarlier - Neuchâtel est émis selon une entente particulière entre la CTNE, les CFF et la SNCF.

32.4.001 L'abonnement "TRANSVAL" est émis uniquement par la gare de Pontarlier.

32.5 Abonnement "INTERVAL" (SNCF Morteau)

32.5.000 Un abonnement Morteau - Le Locle est émis selon une entente particulière entre la CTNE, les CFF et la SNCF.

32.5.001 L'abonnement "INTERVAL" est émis uniquement par la gare de Morteau.

32.6 Service direct

32.6.000 Les titres de transport du service direct sont reconnus valables selon leurs rayons de validité respectifs.

32.6.001 Le tableau ci-dessous précise le rayon de validité de certains titres de transport forfaitaires

Entreprises Lignes	Voie 7	Carte journalière de service CFF/Poste
BLS	oui	oui
CFF	oui	oui
CJ	oui	oui
CJ Auto	non	oui
PAG	non	oui
TRN-TN	non	non
TRN-Autorvt	oui	oui
TRN-Autovr	non	oui
TRN-cmn	oui	oui
TRN-rvt	oui	oui
TRN-tc	non	non

14.12.2014

32.7 Trafic international

32.7.000 Les titres de transport du trafic international sont reconnus valables selon leurs rayons de validité respectifs.

32.8 Militaires

32.8.000 L'ordre de marche a valeur de titre de transport dans tout le périmètre de la communauté tarifaire. Conjointement avec le port de l'uniforme ou avec une autorisation officielle de voyage civil, l'ordre de marche est valable pour la libre circulation sur toutes les entreprises de transport public. Les chiens militaires sont transportés gratuitement pour autant que l'ordre de marche en fasse mention.

32.8.001 Les dispositions des P520 font foi.

32.9 Protection civile

32.9.000 Durant leur service, les membres de la protection civile voyagent avec un billet ordinaire à tarif réduit.

32.9.001 Le billet et la légitimation personnelle doivent être présentés spontanément au personnel de contrôle.

32.9.002 Les dispositions des P520 font foi.

32.10 Service civil

32.10.000 Les personnes astreintes au service civil reçoivent une "carte de légitimation du service civil" qui leur permet d'obtenir un nombre illimité de billet à prix réduit, ceci pendant la durée de validité de la carte de légitimation.

32.10.001 Ces personnes peuvent également recevoir une feuille de congé et un billet spécial valable 2 jours.

32.10.002 Dans tous les cas, le billet, la feuille de congé ou la carte de légitimation du service civil doivent être présentés spontanément au personnel de contrôle.

32.10.003 Les dispositions des P520 font foi.

32.11 Facilités de voyage pour le personnel (FVP)

32.11.000 Les facilités de voyage pour le personnel selon le T639 sont reconnues dans le rayon de validité de la CTNE.

32.11.001 Les facilités FIP selon le T 639.2 sont reconnues selon leur champ d'application.

32.12 Carte Junior - Carte petits-enfants

32.12.000 La facilité consiste dans le fait que chaque enfant, âgé de 6 ans et jusqu'à la veille de ses 16 ans, voyage gratuitement lorsqu'il est accompagné d'au moins un de ses parents pour la "Carte junior" ou un de ses grands-parents pour la "Carte petits-enfants".

32.12.001 Chaque enfant doit être titulaire d'une "Carte junior" ou d'une "Carte petits-enfants".

32.12.002 L'un des parents ou grands-parents au moins doit être en possession d'un titre de transport valable.

32.12.003 Cette facilité est accordée sur toutes les lignes de la CTNE.

32.12.004 Les dispositions du T600.3 font foi.

32.13 Police et Gendarmerie

14.12.2014

- 32.13.000 En service, les agents en uniforme voyagent sans titre de transport.
32.13.001 En service, les patrouilles en civil (minimum 2 personnes) voyagent sans titre de transport.
32.13.002 En cas de contrôle, les agents doivent être en mesure de se légitimer.
32.13.003 En cas de voyage isolé d'agent en civil, des titres de transports valables sont nécessaires.
32.13.004 Les dispositions du T600.5 font foi.

32.14 Personnes avec handicap

- 32.14.000 Les personnes avec un handicap au bénéfice de la légitimation, formulaire CFF 2248, qui doivent toujours être accompagnées lors de leurs déplacements, sont autorisées à emmener gratuitement une personne ou un chien d'utilité sur tout le périmètre de la communauté tarifaire. Les personnes avec handicap ou la personne accompagnante doivent être en possession d'un titre de transport valable.
32.14.001 Les dispositions du T600.4 font foi.

32.15 Personnes malvoyantes

- 32.15.000 Les conditions particulières des réseaux urbains permettent à une personne accompagnante ou/et à un chien d'utilité, d'un titulaire de la légitimation UTP "carte de légitimation pour aveugle et malvoyant", d'effectuer un nombre illimité de courses sur les lignes urbaines des zones 10-11 (Neuchâtel) et 20 (La Chaux - de - Fonds et Le Locle) y compris la ligne bus interurbaine. La carte n'est pas reconnue sur la ligne CFF La Chaux - de - Fonds - Le Locle.
32.15.001 La légitimation UTP est délivrée par les entreprises concernées, elle comprend la photo du titulaire ainsi que le timbre du millésime.

32.16 Fauteuils roulants

- 32.16.000 Les fauteuils roulants manuels ou électriques sont transportés gratuitement lorsque l'utilisatrice ou l'utilisateur voyage avec ceux-ci. Les dimensions et poids maximaux admis sont les suivants:
- Largeur: 70 cm
 - Longueur: 120 cm
 - Hauteur: 137 cm
 - Poids total: 250 kg (soit la charge utile des Mobilifts)

5 Prix

50 Billet à l'unité, carte multicourses

Prix en CHF, TVA incluse.

Valable dès le 14.12.2014.

50.000 Billet à l'unité

Zones	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1 cl.
"Court parcours"	Un trajet, 30'	2.20		2.00	
1 - 2 zones	60'	4.00	7.00	2.20	3.50
3 zones	90'	6.20	11.00	3.10	5.50
4 zones	120'	8.00	14.00	4.00	7.00
5 zones	120'	10.00	17.60	5.00	8.80
6 zones	120'	12.00	21.00	6.00	10.50
7 zones	120'	14.00	24.60	7.00	12.30
8 zones	180'	16.00	28.00	8.00	14.00
9 zones	180'	18.00	31.60	9.00	15.80
10 zones et plus	180'	20.00	35.00	10.00	17.50

50.001 Carte multicourses (6 courses au prix de 5)

Zones	Validité dès l'oblitération	Entier 2 cl.	Entier 1cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1 cl.
"Court parcours"	Un trajet, 30'	11.00		10.00	
1 - 2 zones	60'	20.00	35.00	11.00	17.50
3 zones	90'	31.00	55.00	15.50	27.50
4 zones	120'	40.00	70.00	20.00	35.00
5 zones	120'	50.00	88.00	25.00	44.00
6 zones	120'	60.00	105.00	30.00	52.50
7 zones	120'	70.00	123.00	35.00	61.50
8 zones	180'	80.00	140.00	40.00	70.00
9 zones	180'	90.00	158.00	45.00	79.00
10 zones et plus	180'	100.00	175.00	50.00	87.50

51 Cartes "24 heures"

Prix en CHF, TVA incluse.

Valable dès le 14.12.2014.

51.000 Carte "24 heures"

Zones	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1 cl.
1 - 2 zones	24 heures dès la date d'émission ou d'oblitération	12.00	21.00	6.60	10.60
3 zones		14.40	25.40	7.20	12.80
4 zones		16.00	28.00	8.00	14.00
5 zones		20.00	35.20	10.00	17.60
6 zones		24.00	42.00	12.00	21.00
7 zones		28.00	49.20	14.00	24.60

14.12.2014

8 zones		32.00	56.00	16.00	28.00
9 zones		36.00	63.20	18.00	31.60
10 zones et plus		40.00	70.00	20.00	35.00

51.001 **Carte "24 heures" Villes**

La Chaux - de - Fonds ou Le Locle	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1 cl.
Lignes urbaines uniquement	24 heures dès la date d'émission ou d'oblitération	6.60	-	6.00	-

52 Billets groupe

Prix en CHF, TVA incluse.

Valable dès le 14.12.2014.

52.000 **Billets groupe**

Zones	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1 cl.
"Court parcours"	Un trajet, 30'	1.80		1.60	
1 - 2 zones	60'	3.20	5.60	1.80	2.80
3 zones	90'	5.00	8.80	2.60	4.40
4 zones	120'	6.40	11.20	3.20	5.60
5 zones	120'	8.00	14.20	4.00	7.20
6 zones	120'	9.60	16.80	4.80	8.40
7 zones	120'	11.20	19.80	5.60	10.00
8 zones	180'	12.80	21.40	6.40	11.20
9 zones	180'	14.40	25.40	7.20	12.80
10 zones et plus	180'	16.00	28.00	8.00	14.00

52.001 **Billets journaliers pour groupe**

Zones	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1 cl.
"Court parcours"		5.40		4.80	
1 - 2 zones		9.60	16.80	5.40	8.40
3 zones	Billet journalier valable dès la date d'émission ou d'oblitération et jusqu'à 5h le lendemain.	11.60	20.40	6.00	10.20
4 zones		12.80	22.40	6.40	11.20
5 zones		16.00	28.80	8.00	14.40
6 zones		19.20	33.60	9.60	16.80
7 zones		22.40	39.60	11.20	20.00
8 zones		25.60	44.80	12.80	22.40
9 zones		28.80	50.80	14.40	25.60
10 zones et plus		32.00	56.00	16.00	28.20

53 Abonnements

Prix en CHF, TVA incluse.

Valable dès le 14.12.2014.

14.12.2014

53.000 **Adulte**

Zones	Annuel 2 cl.	Annuel 1 cl.	Mensuel 2 cl.	Mensuel 1 cl.	Hebdo 2 cl.	Hebdo 1 cl.
1 - 2 zones	630.00	1071.00	70.00	119.00	35.00	60.00
3 zones	918.00	1566.00	102.00	174.00	51.00	87.00
4 zones	1188.00	2025.00	132.00	225.00	66.00	113.00
5 zones et plus	1440.00	2448.00	160.00	272.00	80.00	136.00

53.001 **Junior**

Zones	Annuel 2 cl.	Annuel 1 cl.	Mensuel 2 cl.	Mensuel 1 cl.	Hebdo 2 cl.	Hebdo 1 cl.
1 - 2 zones	477.00	-	53.00	-	27.00	-
3 zones	693.00	-	77.00	-	39.00	-
4 zones	891.00	-	99.00	-	50.00	-
5 zones et plus	1080.00	-	120.00	-	60.00	-

53.002 **Senior homme - femme**

Zones	Annuel 2 cl.	Annuel 1 cl.	Mensuel 2 cl.	Mensuel 1 cl.	Hebdo 2 cl.	Hebdo 1 cl.
1 - 2 zones	477.00	-	53.00	-	27.00	-
3 zones	693.00	-	77.00	-	39.00	-
4 zones	891.00	-	99.00	-	50.00	-
5 zones et plus	1080.00	-	120.00	-	60.00	-

53.003 **INTER "Adulte"**

Zones	Annuel 2 cl.	Annuel 1 cl.	Mensuel 2 cl.	Mensuel 1 cl.
Neuchâtel, zone 10				
Bienne, zones 10 et 20	2'834.00	4'106.00	309.00	451.00

53.004 **INTER "Junior"**

Zones	Annuel 2 cl.	Annuel 1 cl.	Mensuel 2 cl.	Mensuel 1 cl.
Neuchâtel, zone 10				
Bienne, zones 10 et 20	2'093.00	-	228.00	-

54 Titres de transports complémentaires

Prix en CHF, TVA incluse.

Valable dès le 14.12.2014.

54.000 **Billet de raccordement**

Zones	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1 cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1 cl.
1 - 2 zones	60'	4.00	7.00	2.20	3.50
3 zones	90'	6.20	11.00	3.10	5.50
4 zones	120'	8.00	14.00	4.00	7.00
5 zones	120'	10.00	17.60	5.00	8.80
6 zones	120'	12.00	21.00	6.00	10.50

14.12.2014

7 zones	120'	14.00	24.60	7.00	12.30
8 zones	180'	16.00	28.00	8.00	14.00
9 zones	180'	18.00	31.60	9.00	15.80

La durée de validité est définie par le total des zones couvertes par le titre de transport principal et le billet de raccordement, mais au maximum 180 minutes.

54.001 **Billet de surclassement**

Zones	Validité	Entier	Réduit
1 - 2 zones	60'	3.00	1.80
3 zones	90'	4.80	2.40
4 zones	120'	6.00	3.00
5 zones	120'	7.60	3.80
6 zones	120'	9.00	4.50
7 zones	120'	10.60	5.30
8 zones	180'	12.00	6.00
9 zones	180'	13.60	6.80
10 zones	180'	15.00	7.50

54.002 **Carte de 6 surclassements**

Zones	Validité	Entier	Réduit
1 - 2 zones	60'	18.00	10.80
3 zones	90'	28.80	14.40
4 zones	120'	36.00	18.00
5 zones	120'	45.50	22.80
6 zones	120'	54.00	27.00
7 zones	120'	63.60	31.80
8 zones	180'	72.00	36.00
9 zones	180'	81.60	40.80
10 zones	180'	90.00	45.00

6 Surtaxes et frais administratifs

6.000 **Les voyageurs sans titre de transport valable (resquilleurs)** paieront un supplément de **CHF 90.-**. De plus, une part forfaitaire de CHF 10.- pour le prix du voyage sera perçue.

Les voyageurs avec titre de transport en partie valable (semi-fraudeurs) paieront un supplément de **CHF 70.-**. Une part forfaitaire de CHF 5.- sera en outre perçue pour le prix du voyage

6.001	Frais de duplicata	CHF 30.00
	Franchise par demande de remboursement individuel	CHF 20.00
	Franchise par demande de remboursement groupe	CHF 30.00
	Abonnement oublié et présenté dans les 10 jours	CHF 5.00
	Voyageur sans titre de transport valable	CHF 90.00
	Voyageur sans titre de transport valable << forfait >>	CHF 10.00
	Voyageur sans titre de transport en partie valable	CHF 70.00
	Voyageur sans titre de transport en partie valable << forfait >>	CHF 5.00

Frais de traitement selon tarif des entreprises en sus

7 Points d'arrêts des entreprises de transport

7.0 A C

7.000

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
A			
AREUSE	11	TRN-TN	11Areuse
AREUSE-CHANELAZ	11	TRN-TN	11ARCH
AUVERNIER GARE	10	SBB	AUV
AUVERNIER TN	10	TRN-TN	10auv

7.001

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
B			
BELLEVUE GARE	20	CJ	20BELL
BEMONT NE RESTAURANT	32	PAG	32Bémon
BEMONT NE SUR-LE-PONT	32	PAG	32SurPo
BEVAIX ANCIENNE POSTE	11	TRN-tn	11BVAP
BEVAIX CENTRE	11	TRN-tn	BVCEN
BEVAIX CHAUVIGNY	11	TRN-tn	CHAUV
BEVAIX GARE	11	SBB	BV
BEVAIX JONCHÈRES	11	TRN-tn	JONCH
BEVAIX YERES-ABATTOIRS	11	TRN-tn	YERES
BIAUFOND DOUANE	21	PAG	21Biauf
BIAUFOND LA RASSE	21	PAG	21LaRas
BIAUFOND LES AVANTS	21	PAG	21Avant
BOLE COLLEGES	10	PAG	10Bôlec
BOLE GARE	10	SBB	BOLE
BOLE PIERRE-A-SISIER	10	PAG	10BôleP
BOLE SOUS LE PRE	10	PAG	10BôleS
BODEVILLIERS BOTTES	11	TRN-autovr	11BOBOT
BODEVILLIERS CENTRE	11	TRN-autovr	11BOCEN
BODEVILLIERS RTE JONCHERE	11	TRN-autovr	11BOJON
BOUDRY BELLEVUE	11	TRN-tn	11 BYBEL
BOUDRY CIMETIERE DE BOUDRY	11	TRN-tn	11BYCIM
BOUDRY GARE	11	SBB	BDR
BOUDRY LES ISLES NE	11	TRN-tn	11 Isles
BOUDRY LES PRAZ	11	TRN-tn	11PRAZ

14.12.2014

BOUDRY TN STATION	11	TRN-tn	11 Boudry
BOUDRY, ADDOZ	11	TRN-tn	11 ADDOZ
BOUDRY, BUCHILLES	11	TRN-tn	11BUCHI
BOUDRY, CHÂTEAU	11	TRN-tn	11BYCHA
BOUDRY-LA TUILIERE	11	TRN-tn	11 Tuilli
BOVERESSE GARE	33	PAG	33Bovga
BOVERESSE PISCINE	33	TRN-autorvt	33Bovpi
BOVERESSE PISCINE	33	PAG	33BOPIS
BOVERESSE PRISE-SECHE	33	PAG	33Prise
BOVERESSE TEMPLE	33	PAG	33Bovte
BOVERESSE TEMPLE TRN/AUTRVT	33	TRN-autorvt	33BOTEM
BROT-DESSUS BUREAU COMMUNAL	30	TRN-autorvt	30BDBC
BROT-DESSUS LE JORATEL	30	TRN-autorvt	30BDJOR
BROT-DESSUS VERS-CHEZ-LES-BRANDT	21	TRN-autorvt	21BDVCLB
BUTTES BIF LES GOUTTETTES	33	PAG	33Lesgo
BUTTES GARE	33	TRN-rvt	33BT
BUTTES GARE	33	PAG	33Butte

7.002

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
C			
CERNIER BOIS DU PAQUIER	30	TRN-autovr	30CEBOI
CERNIER CENTRE	30	TRN-autovr	30CER
CERNIER CRET DEBELY	30	TRN-autovr	30CEDEB
CERNIER EVOLOGIA	30	TRN-autovr	30EVOLO
CHAMBRELIEN GARE	11	SBB	CHN
CHAMBRELIEN GARE	11	PAG	11Chacf
CHAMBRELIEN LA SAUGE	11	PAG	11LaSau
CHAMBRELIEN VILLAGE	11	PAG	11Chamv
CHAMP-DU-MOULIN GARE	11	SBB	CDM
CHÉZARD - ST-MARTIN, POSTE	30	TRN-autovr	30STMCE
CHEZARD-ST-MARTIN GRAND-CHEZAR	30	TRN-autovr	30GDCHZ
CHEZARD-ST-MARTIN PETIT-CHEZAR	30	TRN-autovr	30PTCHZ
CHEZARD-ST-MARTIN REBATTE	30	TRN-autovr	30STMRE
CHEZARD-ST-MARTIN ST-MARTIN	30	TRN-autovr	30STMAR
CHEZ-LE-BART COMBAMARRE	15	TRN-tn	COMBM
CHEZ-LE-BART LES PLATANES	15	TRN-tn	PLATA
CHEZ-LE-BART, POSTE	15	TRN-tn	CHBRT

14.12.2014

COFFRANE	11	TRN-autovr	11COFFR
COLOMBIER GARE	10	SBB	CLB
COLOMBIER GIRATOIRE DE LA GARE	10	PAG	10ColCF
COLOMBIER NE AV DE LA GARE	10	PAG	10Colpt
COLOMBIER NE RUE DE L'ETANG	10	PAG	10Colco
COLOMBIER NE TRAM	10	TRN-tn	10 Colomb
COLOMBIER NE TRAM	10	PAG	10Coltr
COLOMBIER NE-BAS-DES-ALLEES	10	TRN-tn	10 BsAlee
COLOMBIER NE-LES CHESARDS	10	TRN-tn	10 ColChz
CONCISE CAMP DE VAUMARCUS	15	PAG	15Concamp
CONCISE, LA ROCHELLE	15	PAG	15ConRo
CORCELLES NE EGLISE	11	PAG	11Corég
CORCELLES NE HAUT DU VILLAGE	11	PAG	11Corha
CORCELLES NE PHARMACIE	11	PAG	11Corph
CORCELLES NE RUE A JEAN	11	PAG	11CorJe
CORCELLES-COLLEGE	11	TRN-tn	11 Corcel
CORCELLES-LA NICOLE	11	TRN-tn	11 Nicole
CORCELLES-PESEUX GARE	10	SBB	CP
CORCELLES-PHARMACIE	11	TRN-tn	11 Pharma
CORMONDRECHE	11	TRN-tn	11 Cormon
CORMONDRECHE-RUE DU PRIEURE	11	TRN-tn	11 Prieur
CORMORET GARE	66	CFF	CORM
CORNAUX GARE	11	SBB	CORN
CORNAUX GARE	11	PAG	11CornG
CORTAILLOD FIN	11	TRN-tn	11 CORTA
CORTAILLOD JORDILS	11	TRN-tn	11JORDI
CORTAILLOD, CHANÉLAZ	11	TRN-tn	11 CHANZ
CORTAILLOD-BAS-DE-SACHET	11	TRN-tn	11 BSACH
CORTAILLOD-BUFFET DU TRAM	11	TRN-tn	11 COTRAM
CORTAILLOD-CABLES	11	TRN-tn	11 CABLES
CORTAILLOD-LES GRAVIERS	11	TRN-tn	11 GRAVI
CORTAILLOD-TEMPLE	11	TRN-tn	11 COTEM
COURTELARY GARE	66	CFF	CTY
COUVET BIF DE PLANCEMONT	33	PAG	33BifPI
COUVET CENTRE COMMERCIAL	33	TRN-autorvt	33CVCOM
COUVET CENTRE COMMERCIAL	33	PAG	33CouvC
COUVET CENTRE SPORTIF	33	PAG	33CVCS

14.12.2014

COUVET CENTRE SPORTIF	33	TRN-autorvt	33CV CSP
COUVET GARE	33	TRN-rvt	33CVTR
COUVET GARE	33	PAG	33CouvG
COUVET HOPITAL	33	TRN-autorvt	33CVHOP
COUVET HOPITAL	33	PAG	33Covh
COUVET LA LECHERE	33	TRN-autorvt	33CouvL
COUVET LE PREYEL	33	TRN-autorvt	33CouvP
COUVET SENTIER PLANCEMONT	33	PAG	33SentP
COUVET VIADUC	33	PAG	33CouvV
CRESSIER NE GARE	14	SBB	CRNE
CRESSIER NE GARE	14	PAG	14CresN
CRESSIER NE MALPIERRES	14	SBB	14 Crne
CRESSIER NE MALPIERRES	14	PAG	14CresM

7.1 D G

7.100

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
D			
DIESSE, CHENAUX	65	PAG	chenaux
DIESSE, VILLAGE	65	PAG	Diesse
DOMBRESSON BAS DES CRETS	30	TRN-autovr	30DOBAS
DOMBRESSON MON FOYER	30	TRN-autovr	30DOMOY
DOMBRESSON POSTE	30	TRN-autovr	30DOPOS

7.101

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
E			
ENGES COLLEGE	14	PAG	14Enges
ENGES LES GRAVEREULES	14	PAG	14LesGr
ENGES LORDEL	14	PAG	14Lorde
ENGES VILLAGE	14	PAG	14EngeP
ENGOLLON PISCINE	11	TRN-autovr	11ENPIS
ENGOLLON VILLAGE	11	TRN-autovr	11ENVIL
EPAGNIER	11	PAG	11EPAGN
EPAGNIER	11	PAG	ErlAmt
ERLACH, GOSTEL	65	PAG	ErlGo
ERLACH, POST	65	PAG	ErlPo
ERLACH, SEKUNDARSCHULE	65	PAG	ErlSek
ERLACH, UNTER DEN HALDEN	65	PAG	ErlUnt

14.12.2014

ERLACH, VINELZSTRASSE	65	PAG	Er/Vin
-----------------------	----	-----	--------

7.102

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
F			
FENIN	11	TRN-tn	FENIN
FLEURIER COLLEGE	33	TRN-autorvt	33FLCOL
FLEURIER COLLEGE REGIONAL	33	PAG	33FLCOL
FLEURIER GARE	33	PAG	33Flepo
FLEURIER GARE	33	TRN-rvt	33FLE
FLEURIER GARE	33	TRN-autorvt	33FLE
FLEURIER GRAND-RUE	33	TRN-autorvt	33FLRUE
FONTAINEMELON COLLEGE	30	TRN-autovr	30FOCOL
FONTAINEMELON FERME MATILE	30	TRN-autovr	30FOFER
FONTAINEMELON MAIS COMMUNE	30	TRN-autovr	30FOMAI
FONTAINEMELON SOUS LA LISIÈRE	30	TRN-autovr	30FOLIS
FONTAINEMELON SOUS L'USINE	30	TRN-autovr	30FOUSI
FONTAINES LE DISTRICT	11	TRN-autovr	11FODIS
FONTAINES LE PAVE	11	TRN-autovr	11FOPAV
FONTAINES LES BASSINS	11	TRN-autovr	11FOBAS
FRESENS BAS DU VILLAGE	15	PAG	15FresB
FRESENS HAUT DU VILLAGE	15	PAG	15FresH
FRESENS VILLAGE	15	PAG	15FresV

7.103

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
G			
GALS, BETHLEHEM	65	PAG	GalsBet
GALS, DORF	65	PAG	GalsDf
GALS, GEMEINDEHAUS	65	PAG	GalsGem
GALS, NEUHAUS	65	PAG	GalsNeu
GORGIER	15	TRN-tn	GOR
GORGIER LES CERISIERS	15	TRN-tn	CERIS
GORGIER RUE DU CRÊT-DE-LA FIN	15	TRN-tn	GORGI
GORGIER-ST-AUBIN COLLEGE	15	PAG	15GorgC
GORGIER-ST-AUBIN GARE	15	SBB	GGARE
GORGIER-ST-AUBIN GARE	15	TRN-tn	15GorgG
GORGIER-ST-AUBIN GARE	15	PAG	
GOUMOIS, BELFOND	42	PAG	GoumBel
GOUMOIS, DOUANE	42	PAG	GoumDou

14.12.2014

GOUMOIS, TOURNANT THEUSSERET	42	PAG	GoumTTh
GRAND-SAVAGNIER	11	TRN-tn	GSAVG

7.2 H L

7.200	Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
	H			
	HAUTERIVE	10	TRN-tn	10 Hauter
	HAUTERIVE LONGSCHAMPS	10	TRN-tn	10 LChamp
	HAUTERIVE-BEAUMONT	10	TRN-tn	10 HtBmnt
	HAUTERIVE-CHATEAU	10	TRN-tn	10 HtChat
	HAUTERIVE-MUSEE D'ARCHEOLOGIE	10	TRN-tn	10 Archeo
	HAUTERIVE-PORT D'HAUTERIVE	10	TRN-tn	10 PtHaut
	HAUTERIVE-ROUGES-TERRES	10	TRN-tn	10 RTerre

7.201	Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
	I			
	J			
	K			

7.202	Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
	L			
	LA BREVINE BOIS-DE-L'HALLE	32	PAG	32BoisH
	LA BREVINE CHEMIN DU BAILLOD	32	PAG	32ChBai
	LA BREVINE LA BONNE-FONTAINE	21	PAG	21BrevB
	LA BREVINE POSTE	21	PAG	21Brévi
	LA CHATAGNE ANC POSTE	21	PAG	21Châta
	LA CHATAGNE CRET-DE-LA-CHATAGN	21	PAG	21CrêtC
	LA CHATAGNE LA COMBE-DE-LA-RACINE	21	PAG	21CRaci
	LA CHAUX-D'ABEL GARE	31	CJ	CHX ABEL
	LA CHAUX-DE-F ABRAHAM-ROBERT	20	TRN-tc	20CFABR
	LA CHAUX-DE-F ARMES-REUNIES	20	TRN-tc	20CFARM
	LA CHAUX-DE-F BEAUX-DIMANCHES	20	TRN-tc	20CFBEA
	LA CHAUX-DE-F BIBLIOTHEQUE	20	TRN-tc	20CFBIB
	LA CHAUX-DE-F BLAISE-CENDRARS	20	TRN-tc	20CFLYC
	LA CHAUX-DE-F BOIS PT CHATEAU	20	TRN-tc	20CFBOI
	LA CHAUX-DE-F BONNE FONTAINE	20	TRN-tc	20CFBON
	LA CHAUX-DE-F CERNIL-ANTOINE	20	TRN-tc	20CFCAN

14.12.2014

LA CHAUX-DE-F CHAPEAU-RABLE	20	TRN-tc	20FCPR
LA CHAUX-DE-F EPLATURES NORD	20	TRN-tc	20CFEPL
LA CHAUX-DE-F EPLATURES-JAUNE	20	TRN-tc	20CFEPJ
LA CHAUX-DE-F F-COURVOISIER	20	TRN-tc	20CFFRI
LA CHAUX-DE-F JACOB-BRANDT	20	TRN-tc	20CFJAC
LA CHAUX-DE-F LYCEE BLAISE-C	20	TRN-tc	20CFBLAI
LA CHAUX-DE-F PAYSANS-HORL	20	TRN-tc	20CFPAY
LA CHAUX-DE-F PERRET-GENTIL	20	PAG	20CFPER
LA CHAUX-DE-F PERRET-GENTIL	20	TRN-tc	20CFPER
LA CHAUX-DE-F POINT-DU-JOUR	20	TRN-tc	20CFPDJ
LA CHAUX-DE-F PRES-DE-LA-RONDE	20	TRN-tc	20CFPRR
LA CHAUX-DE-F PTES-CROSETTES	20	TRN-tc	20CFPET
LA CHAUX-DE-F TRICENTENAIRE	20	TRN-tc	20CFTRI
LA CHAUX-DE-F VILLA TURQUE	20	TRN-tc	20CFVIL
LA CHAUX-DE-FONDS 1ER AOUT	20	TRN-tc	20CFAOU
LA CHAUX-DE-FONDS 22 CANTONS	20	TRN-tc	20CF22C
LA CHAUX-DE-FONDS ABEILLE	20	TRN-tc	20CFABE
LA CHAUX-DE-FONDS AMI-GIRARD	20	TRN-tc	20CFAMI
LA CHAUX-DE-FONDS ARC-EN-CIEL	20	TRN-tc	20CFARC
LA CHAUX-DE-FONDS ARETES	20	TRN-tc	20CFARE
LA CHAUX-DE-FONDS BASSETS-CR	20	PAG	21Basse
LA CHAUX-DE-FONDS BEL-AIR	20	TRN-tc	20CFBEL
LA CHAUX-DE-FONDS BIF BUL-VA	20	PAG	20BBuIV
LA CHAUX-DE-FONDS BOUGILLONS	20	TRN-tc	20CFBOU
LA CHAUX-DE-FONDS BREGUET	20	TRN-tc	20CFBRE
LA CHAUX-DE-FONDS BRENETETS	21	PAG	21Brent
LA CHAUX-DE-FONDS CARTIER	20	TRN-tc	20FCAR
LA CHAUX-DE-FONDS CERISIER	20	TRN-tc	20FCER
LA CHAUX-DE-FONDS CHAPELLE	20	TRN-tc	20FCPL
LA CHAUX-DE-FONDS CHARRIERE	20	TRN-tc	20CFCHA
LA CHAUX-DE-FONDS CHASSERAL	20	TRN-tc	20CFRAL
LA CHAUX-DE-FONDS CHEMIN-BLANC	20	TRN-tc	20FCHE
LA CHAUX-DE-FONDS CITADELLE	20	TRN-tc	20FCIT
LA CHAUX-DE-FONDS CLUSE	20	TRN-tc	20FCCLU
LA CHAUX-DE-FONDS COLLEGE	20	TRN-tc	20FCOL
LA CHAUX-DE-FONDS COMBE OURS	20	TRN-tc	20FCBO
LA CHAUX-DE-FONDS COMBE-PERRET	20	TRN-tc	20FCPE

14.12.2014

LA CHAUX-DE-FONDS COMBETTES	20	PAG	20Chfsc
LA CHAUX-DE-FONDS COULLERY	20	TRN-tc	20CFCOU
LA CHAUX-DE-FONDS CRETETS	20	TRN-tc	20CFCRT
LA CHAUX-DE-FONDS CRET-ROSSEL	20	TRN-tc	20CFCRO
LA CHAUX-DE-FONDS DOUBS	20	TRN-tc	20CFDOU
LA CHAUX-DE-FONDS ELECTRICES	20	TRN-tc	20CFELE
LA CHAUX-DE-FONDS ENTILLES	20	TRN-tc	20CFENT
LA CHAUX-DE-FONDS EPLATTENIER	20	TRN-tc	20CFLEP
LA CHAUX-DE-FONDS ESPACITE	20	TRN-tc	20CFECT
LA CHAUX-DE-FONDS ESPACITE	20	PAG	20Chfse
LA CHAUX-DE-FONDS ESPLANADE	20	TRN-tc	20CFEPL
LA CHAUX-DE-FONDS ETANG	20	TRN-tc	20CFETA
LA CHAUX-DE-FONDS ETOILE	20	TRN-tc	20CFETO
LA CHAUX-DE-FONDS FORAINS	20	TRN-tc	20CFFOR
LA CHAUX-DE-FONDS FORGES	20	TRN-tc	20CFFGE
LA CHAUX-DE-FONDS FOULETS	20	TRN-tc	20CFFOU
LA CHAUX-DE-FONDS FRAMERIES	20	TRN-tc	20CFFRA
LA CHAUX-DE-FONDS FUSION	20	TRN-tc	20CFFUS
LA CHAUX-DE-FONDS GARE	20	SBB	CF
LA CHAUX-DE-FONDS GARE	20	CJ	CF 02
LA CHAUX-DE-FONDS GARE	20	TRN-cmn	20CF
LA CHAUX-DE-FONDS GARE	20	TRN-tc	20CFGAR
LA CHAUX-DE-FONDS GARE	20	PAG	20Chfsp
LA CHAUX-DE-FONDS GENTIANES	20	TRN-tc	20CFGEN
LA CHAUX-DE-FONDS GIBRALTAR	20	TRN-tc	20CFGIL
LA CHAUX-DE-FONDS GR FONTAINE	20	TRN-tc	20CFGFO
LA CHAUX-DE-FONDS GR FONTAINE	20	PAG	20Chfsg
LA CHAUX-DE-FONDS GRAND-PONT	20	TRN-tc	20CFGRP
LA CHAUX-DE-FONDS GRILLON	20	TRN-tc	20CFGRI
LA CHAUX-DE-FONDS HELVETIE	20	TRN-tc	20CFHEL
LA CHAUX-DE-FONDS HEP-BEJUNE	20	TRN-tc	20CFSTA
LA CHAUX-DE-FONDS HOPITAL	20	TRN-tc	20CFHOP
LA CHAUX-DE-FONDS JEAN-RICHARD	20	TRN-tc	20CFJEA
LA CHAUX-DE-FONDS JOUX-PERRET	20	TRN-tc	20CFJOP
LA CHAUX-DE-FONDS LAZARET	20	TRN-tc	20CFLAZ
LA CHAUX-DE-FONDS M ST-HELIER	20	TRN-tc	20CFSTH
LA CHAUX-DE-FONDS MALAKOFF	20	TRN-tc	20CFMAL

14.12.2014

LA CHAUX-DE-FONDS MARAIS	20	TRN-tc	20CFMAR
LA CHAUX-DE-FONDS MARCHE	20	TRN-tc	20CFMCH
LA CHAUX-DE-FONDS METROPOLE	20	TRN-tc	20CFMET
LA CHAUX-DE-FONDS MIDI	20	TRN-tc	20CFMID
LA CHAUX-DE-FONDS MODULOR	20	TRN-tc	20CFMOD
LA CHAUX-DE-FONDS MONBRILLANT	20	TRN-tc	20CFMBR
LA CHAUX-DE-FONDS MORGARTEN	20	TRN-tc	20CFMOR
LA CHAUX-DE-FONDS MOULINS	20	TRN-tc	20Chfsm
LA CHAUX-DE-FONDS MOULINS	20	PAG	20CFMOU
LA CHAUX-DE-FONDS MUSEES	20	TRN-tc	20CFMUS
LA CHAUX-DE-FONDS NORD	20	TRN-tc	20CFNOR
LA CHAUX-DE-FONDS NOTRE-DAME	20	TRN-tc	20CFNOT
LA CHAUX-DE-FONDS NUMAGA	20	TRN-tc	20CFNUM
LA CHAUX-DE-FONDS OREE-DU-BOIS	20	TRN-tc	20CFORE
LA CHAUX-DE-FONDS ORMES	20	TRN-tc	20CFORM
LA CHAUX-DE-FONDS PAIX	20	TRN-tc	20CFPAI
LA CHAUX-DE-FONDS PAQUERETTES	20	TRN-tc	20CFPAQ
LA CHAUX-DE-FONDS PARC SPORTS	20	TRN-tc	20CFPAR
LA CHAUX-DE-FONDS PARC SPORTS	20	PAG	20Chfss
LA CHAUX-DE-FONDS PATINOIRE	20	TRN-tc	20CFPAT
LA CHAUX-DE-FONDS PLAISANCE	20	TRN-tc	20CFPOI
LA CHAUX-DE-FONDS POLYEXPO	20	TRN-tc	20CFPOL
LA CHAUX-DE-FONDS PONT	20	TRN-tc	20PONT
LA CHAUX-DE-FONDS POUILLEREL	20	TRN-tc	20CFPOU
LA CHAUX-DE-FONDS PRES-VERT	20	TRN-tc	20CFPVE
LA CHAUX-DE-FONDS PREVOYANCE	20	TRN-tc	20CFPRV
LA CHAUX-DE-FONDS PRINTEMPS	20	TRN-tc	20CFPRI
LA CHAUX-DE-FONDS PROMENADE	20	TRN-tc	20CFPRO
LA CHAUX-DE-FONDS QUARTZ	20	TRN-tc	20CFQUA
LA CHAUX-DE-FONDS RECORNE	20	TRN-tc	20CFREC
LA CHAUX-DE-FONDS SIGNAL	20	TRN-tc	20CFSIG
LA CHAUX-DE-FONDS SOMBAILLE	20	TRN-tc	20CFSOM
LA CHAUX-DE-FONDS SUCCES	20	TRN-tc	20CFSUC
LA CHAUX-DE-FONDS SWIN GOLF	21	PAG	
LA CHAUX-DE-FONDS TETE-DE-RAN	20	TRN-tc	20CFTET
LA CHAUX-DE-FONDS THEATRE	20	TRN-tc	20CFTHE
LA CHAUX-DE-FONDS TOURBILLON	20	TRN-tc	20CFTOR

14.12.2014

LA CHAUX-DE-FONDS TOURELLES	20	TRN-tc	20CFTOU
LA CHAUX-DE-FONDS VERSOIX	20	TRN-tc	20LCVER
LA CHAUX-DE-FONDS, LES EPLATURES AÉROPORT	20	TRN-tc	20CFEPA
LA CHAUX-DE-FONDS, PLAISANCE	20	TRN-tc	20CFPLA
LA CHAUX-DE-FONDS-EST GARE	20	CJ	CJ CF-Est
LA CHAUX-DE-FONDS-GRENIER GARE	20	TRN-cmn	20CFG
LA CHAUX-DES-BREULEUX GARE	42	CJ	CHAUX BR
LA CHAUX-DU-MILIEU CLEF-D'OR	21	PAG	21Clefd
LA CHAUX-DU-MILIEU GILLOTES	21	PAG	20ChxmG
LA CHAUX-DU-MILIEU LA FORGE	21	PAG	21LaFor
LA CHAUX-DU-MILIEU LA GR-JOUX	21	PAG	21GrdJo
LA CHAUX-DU-MILIEU LES JOLYS	21	PAG	21LesJo
LA CHAUX-DU-MILIEU P-CHAUX	21	PAG	21PdCha
LA CHAUX-DU-MILIEU VILLAGE	21	PAG	21ChxMi
LA CIBOURG GARE	21	CJ	CJ Cibour
LA CORBATIERE GARE	21	TRN-cmn	21COBA
LA CÔTE-AUX-FÉES BELLEVUE	33	PAG	33CôteB
LA COTE-AUX-FEES BOLLES-VENT	33	PAG	33Boldv
LA COTE-AUX-FEES ENTRE-BOLLES	33	PAG	33EndxB
LA COTE-AUX-FEES LES BOURQUINS	33	PAG	33LsBou
LA COTE-AUX-FEES LES LEUBA	33	PAG	33LsLeu
LA COTE-AUX-FEES POSTE	33	PAG	33CôteF
LA FERRIERE GARE	31	CJ	FERRIERE
LA MAISON-MONSIEUR BIF	21	PAG	21Maison
LA NEUVEVILLE GARE	65	CFF	NV
LA NEUVEVILLE, LA MAIN	65	PAG	LaMain
LA NEUVEVILLE, LES MOULINS	65	PAG	Moulins
LA NEUVEVILLE, POSTE	65	PAG	Nville
LA NEUVEVILLE, RUIS DE VAUX	65	PAG	NvilRui
LA PRESTA MINES D'ASPHALTE	33	TRN-rvt	33PRST
LA SAGNE GARE	21	TRN-cmn	21SAGN
LA SAGNE-EGLISE GARE	21	TRN-cmn	21SAEG
LA TOURNE COL	30	PAG	30Tourn
LA TOURNE LA MAUVAISE-COMBE	30	PAG	30MauvC
LA VUE DES ALPES	21	TRN-tc	21VUE
LAMBOING, SCIERIE	65	PAG	Scierie
LAMBOING, VILLAGE	65	PAG	Laboing

14.12.2014

LANDEYEUX	11	TRN-autovr	11LANDE
LE BAS-DU-CERNEUX	21	PAG	21BasCe
LE BOECHET GARE	42	CJ	CJ Beoch.
LE BROUILLET ANC POSTE	32	PAG	32Broui
LE BROUILLET BIF LES JORDAN	32	PAG	32BifJo
LE BROUILLET CHEZ-PETOUD	32	PAG	32ChezP
LE CACHOT CARREFOUR	21	PAG	21Cacho
LE CACHOT FROMAGERIE	21	PAG	21FroCa
LE CACHOT PETIT-CACHOT	21	PAG	21PtCac
LE CERNEUX-PEQUIGNOT BETOD	21	PAG	21CernB
LE CERNEUX-PEQUIGNOT ETAGES	21	PAG	21LesEt
LE CERNEUX-PEQUIGNOT GARDOT	21	PAG	21CernG
LE CERNEUX-PEQUIGNOT LE CREUX	21	PAG	21LeCre
LE CERNEUX-PEQUIGNOT LE M-BAILLOD	21	PAG	
LE CERNEUX-PEQUIGNOT LE M-LIDOR	21	PAG	
LE CERNEUX-PEQUIGNOT LE M-ROCHAT	21	PAG	
LE CERNEUX-PEQUIGNOT VILLAGE	21	PAG	21Cerne
LE CERNEUX-PEQUIGNOT, M-BAILLOD	21	PAG	21MBail
LE CERNEUX-PEQUIGNOT, M-LIDOR	21	PAG	21MLido
LE CERNEUX-PEQUIGNOT, M-ROCHAT	21	PAG	21MRoch
LE CERNIL RESTAURANT	33	PAG	33Cerni
LE CRET-DU-LOCLE	20	SBB	CRET
LE CRET-DU-LOCLE RTE CANTONALE	20	TRN-tc	20CRETD
LE CREUX-DES-BICHES GARE	42	CJ	CREUX BI
LE GRENIER	20	TRN-cmn	20GREN
LE LANDERON BELLEVUE	14	PAG	NvilBel
LE LANDERON BIF FROCHAUX	14	PAG	14BiFro
LE LANDERON CENTRE	14	PAG	14LLCen
LE LANDERON GARE	14	SBB	LD
LE LANDERON GARE	14	PAG	14LLGa
LE LANDERON MONTET-DESSUS	14	PAG	14LLMo
LE LANDERON ROUTE DE BALE	14	PAG	14LLBal
LE LANDERON VIEILLE VILLE	14	PAG	14LLvVi
LE LANDERON ZONE INDUSTRIELLE	14	PAG	14LLZin
LE LOCLE - LE CHALET NE	20	TRN-cmn	20CHET
LE LOCLE ABATTES	20	TRN-tc	20LOABA
LE LOCLE AUGUSTE LAMBELET	20	TRN-tc	20LOALA

14.12.2014

LE LOCLE AVENIR	20	TRN-tc	20LOAVE
LE LOCLE BEAU-SITE	20	TRN-tc	20LOBSI
LE LOCLE BERGEON	20	TRN-tc	20LOBER
LE LOCLE BILLODES	20	TRN-tc	20LOBIL
LE LOCLE CARDAMINES	20	TRN-tc	20LOCAR
LE LOCLE CENTENAIRE	20	TRN-tc	20LOCENT
LE LOCLE CHATEAUNEUF	20	TRN-tc	20LOCHA
LE LOCLE CHEMIN-BLANC	20	PAG	20ChBla
LE LOCLE CIMETIERE	20	PAG	20Cimet
LE LOCLE COLLEGE	20	TRN-tc	20LOCOL
LE LOCLE COMBE-GIRARD	20	TRN-tc	20LOGGI
LE LOCLE COMMUNAL	20	TRN-tc	20LOCOM
LE LOCLE CORBUSIER	20	TRN-tc	20LOCOR
LE LOCLE CROISETTE	20	TRN-tc	20LOCRO
LE LOCLE DANIEL-JEANRICH	20	TRN-tc	20LODJR
LE LOCLE DIXI	20	TRN-tc	20LODIX
LE LOCLE ECOLE DES GIRARDET	20	TRN-tc	20LOEGI
LE LOCLE ETANGS	20	TRN-tc	20LOETA
LE LOCLE FIOTTETS	20	TRN-tc	20LOFIO
LE LOCLE FIOTTETS-PRIMEVERES	20	TRN-tc	
LE LOCLE FLEURS	20	TRN-tc	20LOFLE
LE LOCLE FOYER	20	TRN-tc	20LOFOY
LE LOCLE FRANCE	20	TRN-tc	20LOFRA
LE LOCLE FRITILAIRES	20	TRN-tc	20LOFRI
LE LOCLE GARE	20	SBB	LOC
LE LOCLE GARE	20	TRN-cmn	20LOC
LE LOCLE GARE	20	TRN-tc	20LOGAR
LE LOCLE GARE	20	PAG	20Locle
LE LOCLE GENTIANES	20	TRN-tc	20LOGEN
LE LOCLE GEORGES-PERRENOUD	20	TRN-tc	20LOGPE
LE LOCLE GERARDMER	20	TRN-tc	20LOGER
LE LOCLE G-FAVRE	20	TRN-tc	20LOGFA
LE LOCLE HAUT-DU-QUARTIER	20	PAG	20HQuar
LE LOCLE HOPITAL	20	TRN-tc	20LOHOP
LE LOCLE HOTEL-DE-VILLE	20	PAG	
LE LOCLE HOTEL-DE-VILLE	20	TRN-tc	20LOHVI
LE LOCLE JAMBE-DUCOMMUN	20	TRN-tc	20LOJDU

14.12.2014

LE LOCLE JARDIN KLAUS	20	TRN-tc	20LOJAR
LE LOCLE JARDIN KLAUS	20	PAG	20JarKI
LE LOCLE JEANNERET	20	TRN-tc	20LOJEA
LE LOCLE JOLIMONT	20	TRN-tc	20LOJOL
LE LOCLE LA COMBE-JEANNERET	20	PAG	20CoJea
LE LOCLE LA JALUSE	20	TRN-tc	20LOJAL
LE LOCLE LA JALUSE	20	PAG	20Jalus
LE LOCLE LE CHALET	20	TRN-tc	20LOCHT
LE LOCLE LE CHALET NE GARE	20	TRN-cmn	
LE LOCLE LES REPLATTES	20	PAG	20Repla
LE LOCLE LUX	20	TRN-tc	20LOLUX
LE LOCLE LUX	20	PAG	20Lux
LE LOCLE MALPIERRES	20	TRN-tc	20LOMAL
LE LOCLE MARIE-ANNE CALAME	20	TRN-tc	20LOMAC
LE LOCLE MIDI	20	TRN-tc	20LOMID
LE LOCLE MIREVAL	20	TRN-tc	20LOMIR
LE LOCLE MONTS	20	TRN-tc	20LOMON
LE LOCLE MOULINS SOUTERRAINS	20	PAG	20Mouli
LE LOCLE PETITS-MONTS	20	TRN-tc	20LOPMT
LE LOCLE PISTE VITA	20	TRN-tc	20LOPVI
LE LOCLE PLACE DU MARCHÉ	20	TRN-tc	20LOPLM
LE LOCLE PLACE DU MARCHÉ	20	PAG	20Place
LE LOCLE PRÉS D'AMENS	20	PAG	20Présd
LE LOCLE PRIMEVERES	20	TRN-tc	20LOPRI
LE LOCLE PROGRES	20	TRN-tc	20LOPRO
LE LOCLE RAYA	20	TRN-tc	20LORAY
LE LOCLE RUE DU MIDI	20	PAG	20RueMi
LE LOCLE TECHNICUM	20	TRN-tc	20LOTEC
LE LOCLE TECHNICUM	20	PAG	20Techn
LE LOCLE TERTRE	20	TRN-tc	20LOTER
LE LOCLE TILLEULS	20	TRN-tc	20LOTIL
LE LOCLE VERGER	20	TRN-tc	20LOVER
LE LOCLE, CHEMIN-BLANC	20	TRN-tc	20LOCHB
LE LOCLE-COL-DES-ROCHES GARE	20	SBB	COL
LE LOCLE-COL-DES-ROCHES GARE	20	PAG	20Colga
LE LOCLE-COL-DES-ROCHES SNCF	20	SBB	
LE NOIRMONT GARE	42	CJ	NOIRMONT

14.12.2014

LE PREVOUX BAS DU PREVOUX	20	PAG	20Prévo
LE PREVOUX BIF SUR BETOD	21	PAG	21BifBé
LE PREVOUX HAUT DU PREVOUX	20	PAG	20HautP
LE PREVOUX LA SOLDANELLE	21	PAG	21Solda
LE PREVOUX LES COMBES	20	PAG	20PrévC
LE QUARTIER CARREFOUR	21	PAG	21Quart
LE QUARTIER LA COURONNE	21	PAG	21Couro
LE REYMOND GARE	20	TRN-cmn	20REYM
LE SEIGNAT GARE	21	CJ	
LE STAND GARE	21	TRN-cmn	21STD
LES BAYARDS BELLEVUE	33	PAG	33Belle
LES BAYARDS BIF PL JEANNIN	33	PAG	33BifJe
LES BAYARDS GARE CFF	33	TRN-autorvt	33BAHAL
LES BAYARDS HAUT-DE-LA-TOUR	33	TRN-autorvt	33BAHTO
LES BAYARDS PETIT-BAYARD	33	PAG	33PtBay
LES BAYARDS QUARTIER DU VENT	33	TRN-autorvt	33BAQDV
LES BAYARDS QUARTIER DU VENT	33	PAG	33BayQV
LES BAYARDS VILLAGE	33	TRN-autorvt	33BAVIL
LES BAYARDS VILLAGE	33	PAG	33Bayvi
LES BOIS GARE	42	CJ	LES BOIS
LES BRENETS GARE	21	TRN-cmn	21BREN
LES BRENETS, CAMPING	21	PAG	21BrCam
LES BRENETS, CENTRE SPORTIF	21	PAG	21BrCSp
LES BRENETS, GARE	21	PAG	21Brgar
LES BRENETS, GRANDE RUE 27	21	PAG	21BrGRu
LES BRENETS, LES PÂQUERETTES	21	PAG	21BrPàq
LES BRENETS, PARC DES PARGOTS	21	PAG	21BrPdP
LES BRENETS, POSTE	21	PAG	21BrPos
LES BREULEUX GARE	42	CJ	BREULEUX
LES BREULEUX-EGLISE GARE	42	CJ	CJ Bx-Egl
LES COEUDRES GARE	21	TRN-cmn	21COED
LES COEUDRES-EST	21	TRN-cmn	21COEU
LES DEURRES GARE	10	SBB	DEU
LES EMIBOIS GARE	42	CJ	CJ Emiboi
LES FRETES GARE	21	TRN-cmn	21FRET
LES GENEVEYS-S C BELLEVUE	30	TRN-autovr	30GEBEL
LES GENEVEYS-S C LE PRE	30	TRN-autovr	30GEPRE

14.12.2014

LES GENEVEYS-S C MONT-RACINE	30	TRN-autovr	30GEMRC
LES GENEVEYS-SUR-COFFRANE GARE	30	SBB	GEC
LES GENEVEYS-SUR-COFFRANE, PRÉLETS	30	TRN-autovr	30GEPRE
LES GRATTES BIF	11	PAG	11Gratb
LES GRATTES DE BISE	11	PAG	11Gratt
LES HAUTS-GENEVEYS CRET JURA	30	TRN-autovr	30HJURA
LES HAUTS-GENEVEYS GARE CFF	30	SBB	HGV
LES HAUTS-GENEVEYS GARE CFF	30	TRN-autovr	30HGV
LES JOUX-DERRIERE ANC COLLEGE	21	PAG	21Jxder
LES JOUX-DERRIERE LA GREBILLE	21	PAG	21Grébi
LES JOUX-DERRIERE RESTAURANT	21	PAG	21Jxdre
LES PETITS-PONTS CARREFOUR	21	PAG	21PtPon
LES PETITS-PONTS LES ATTIS	21	PAG	21Attis
LES PLANCHETTES LE DAZENET	21	PAG	21Dazen
LES PLANCHETTES SUR-LE-RING	21	PAG	21SurRi
LES PLANCHETTES VILLAGE	21	PAG	21Planp
LES POMMERATS, BAS DU VILLAGE	42	PAG	Pombasv
LES POMMERATS, VILLAGE	42	PAG	PomVill
LES PONTS-DE-MARTEL GARE	21	TRN-cmn	21PDM
LES PONTS-DE-MARTEL GARE	21	PAG	21PdMga
LES PONTS-DE-MARTEL GDE-RUE	21	PAG	21PdMGd
LES PONTS-DE-MARTEL MOLTA-DESS	21	PAG	21MoltD
LES PONTS-DE-MARTEL PETIT-BOIS	21	PAG	21PtBoi
LES PONTS-DE-MARTEL RUE PURY	21	PAG	21RuePu
LES SAGNETTES ANC POSTE	33	PAG	33Sagne
LES SAGNETTES BIF CHARBONNI	33	PAG	33BifCh
LES SAGNETTES CH CHENAILLETA	32	PAG	32ChChe
LES SAGNETTES CHABLAIS	33	PAG	33Chabl
LES SAGNETTES LA ROCHE	33	PAG	33Roche
LES TAILLERES BOUT DU LAC	32	PAG	32RondB
LES TAILLERES RESTAURANT	32	PAG	32Taill
LES TAILLERES VARODES	32	PAG	32Varod
LES VERRIERES DOUANE	33	TRN-autorvt	33VEDOU
LES VERRIERES GARAGE FRANCO	33	TRN-autorvt	33VEGAR
LES VERRIERES GARE CFF	33	TRN-autorvt	33VER
LES VERRIERES LE CRET-SUD	33	TRN-autorvt	33VESUD
LES VERRIERES MEUDON	33	TRN-autorvt	33VEMEU

14.12.2014

LES VERRIERES VY-PERROUD	33	TRN-autorvt	33VEVYP
LIGNIERES BIF SUR CHASSERAL	14	PAG	14Bicha
LIGNIERES BUREAU COMMUNAL	14	PAG	14LignC
LIGNIERES CIMETIERE	14	PAG	14Licim
LIGNIERES LE VALLON	14	PAG	14Vallo
LIGNIERES SCIERIE KRIEG	14	PAG	14ScKri

7.3 M P

7.300

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
M			
MARIN-BELLEVUE	11	TRN-tn	11 Bellev
MARIN-CITE-ROBINSON	11	TRN-tn	
MARIN-EPAGNIER COLLEGE	11	PAG	11MaCol
MARIN-EPAGNIER GARE	11	BLS-bn	11MEP
MARIN-EPAGNIER GARE	11	TRN-tn	11 Marin
MARIN-EPAGNIER GARE	11	PAG	11MaEga
MARIN-EPAGNIER LA TENE	11	PAG	11MaLTe
MARIN-GARE	11	TRN-tn	11Marin
MARIN-LA TENE	11	TRN-tn	11MaLTe
MARIN-LES COUVIERS	11	TRN-tn	11 Couvir
MARIN-LES INDIENNES	11	TRN-tn	11 Indne
MARIN-VILLAGE	11	TRN-tn	11 MarinV
MONTALCHEZ CENTRE DU VILLAGE	15	PAG	15MonVi
MONTALCHEZ LA COMBALLAZ	15	PAG	15MonCo
MONT-DE-BUTTES	33	PAG	33MtBut
MONTMOLLIN	11	PAG	11Montm
MONTMOLLIN-MONTEZILLON GARE	11	SBB	MML
MÔTIERS COLLEGE	33	TRN-autorvt	
MOTIERS GARE	33	TRN-rvt	33MOT
MOTIERS GARE	33	TRN-autorvt	
MURIAUX GARE	42	CJ	MURIAUX

7.301

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
N			
NEUCHATEL AVENUE DES CADOLLES	10	TRN-tn	10 CADOL
NEUCHATEL ERMITAGE	10	TRN-tn	10 Ermita
NEUCHATEL GARE CFF	10	SBB	NE

14.12.2014

NEUCHATEL GARE CFF	10	TRN-tn	10 Gare
NEUCHATEL GARE CFF	10	PAG	10Ntelg
NEUCHATEL PLACE PURY	10	TRN-tn	10NEPP
NEUCHATEL PLACE PURY	10	TRN-autovr	10NEPP
NEUCHATEL POSTE	10	TRN-tn	10 Poste
NEUCHÂTEL, GARE FUNAMBULE	10	TRN-tn	10 GarFun
NEUCHÂTEL, RUE DE LA CÔTE	10	TRN-tn	10 CôteRu
NEUCHÂTEL, UNIVERSITÉ FUNAMBULE	10	TRN-tn	10 UniFun
NEUCHATEL-AVENUE DES ALPES	10	TRN-tn	10 Alpes
NEUCHATEL-BAS-DE-LA-MAIN	10	TRN-tn	10 BsMain
NEUCHATEL-BAS-DU-MAIL	10	TRN-tn	10 BsMail
NEUCHATEL-BEAUREGARD	10	TRN-tn	10 Brgard
NEUCHATEL-BOINE	10	TRN-tn	10 Boine
NEUCHATEL-CASELLE	10	TRN-tn	10 Casell
NEUCHATEL-CHAMP-BOUGIN	10	TRN-tn	10 Bougin
NEUCHATEL-CHAMP-COCO	10	TRN-tn	10 CCoco
NEUCHATEL-CHASSELAS	10	TRN-tn	10 Chassl
NEUCHATEL-CHAUMONT	11	TRN-tn	11 Chaum
NEUCHATEL-CHEMIN DES MULETS	10	TRN-tn	10 Mulets
NEUCHATEL-CHEMIN DES VALANGINE	10	TRN-tn	10 ChmVal
NEUCHATEL-CIMETIERE	10	TRN-tn	10 Cimetr
NEUCHATEL-COLLEGE DES PARCS	10	TRN-tn	10 CollPa
NEUCHATEL-COLLEGE DU MAIL	10	TRN-tn	10 Mail
NEUCHATEL-COTE	10	TRN-tn	10 CôteFu
NEUCHATEL-CROIX-DU-MARCHE	10	TRN-tn	10 CMarch
NEUCHATEL-DENIS-DE-ROUGEMONT	10	TRN-tn	10 DRoug
NEUCHATEL-ECLUSE	10	TRN-tn	10 Ecluse
NEUCHATEL-ECLUSE	10	PAG	10éclus
NEUCHATEL-EVOLE	10	TRN-tn	10 Evole
NEUCHATEL-FAHYS 143	10	TRN-tn	10 Fah143
NEUCHATEL-FAVAG	10	TRN-tn	10 Favarg
NEUCHATEL-FONTAINE-ANDRE	10	TRN-tn	10 FAndré
NEUCHATEL-GIBRALTAR CPLN	10	TRN-tn	10 CPLN
NEUCHATEL-GOUTTES D'OR	10	TRN-tn	10 GttOr
NEUCHATEL-GRISE-PIERRE	10	TRN-tn	10 GrPier
NEUCHATEL-GYMNASE	10	TRN-tn	10 Gymnas
NEUCHATEL-HOPITAL POURTALES	10	TRN-tn	10 Pourtl

14.12.2014

NEUCHATEL-JARDIN ANGLAIS	10	TRN-tn	10 J-Angl
NEUCHATEL-LA CHAUMIERE	10	TRN-tn	10 Cmière
NEUCHATEL-LA CHEMINEE	10	TRN-tn	10 Chemne
NEUCHATEL-LA COUDRE	10	TRN-tn	10 Coudre
NEUCHATEL-LA FAVARGE	10	TRN-tn	
NEUCHATEL-LA ROSIERE	10	TRN-tn	10 Rosièr
NEUCHATEL-LE CHABLE	10	TRN-tn	10 Châble
NEUCHATEL-LE PLAN	10	TRN-tn	10 Plan
NEUCHATEL-LE REGIONAL	10	TRN-tn	10 Région
NEUCHATEL-LE ROCHER	10	TRN-tn	10 Rochr
NEUCHATEL-LE STAND	10	TRN-tn	10 STAND
NEUCHATEL-LES ACACIAS	10	TRN-tn	10 ACACI
NEUCHATEL-LES BATTIEUX	10	TRN-tn	10 Battx
NEUCHATEL-LES CARRELS	10	TRN-tn	10 Carrel
NEUCHATEL-LES CARRELS	10	PAG	10Carre
NEUCHATEL-LES DRAIZES	10	TRN-tn	10 Daize
NEUCHATEL-LES FALAISES	10	TRN-tn	10 Falais
NEUCHATEL-LES LISERONS	10	TRN-tn	10 Lisms
NEUCHATEL-LES MARRONNIERS	10	TRN-tn	10 Marron
NEUCHATEL-LES POUDRIERES	10	TRN-tn	10 Poudri
NEUCHATEL-MALADIERE	10	TRN-tn	10 Maladi
NEUCHATEL-MONRUZ	10	TRN-tn	10 Monruz
NEUCHATEL-NID-DU-CRO P+R	10	TRN-tn	10 NidCrô
NEUCHATEL-NUMA-DROZ	10	TRN-tn	10 N-Droz
NEUCHATEL-ORIETTE	10	TRN-tn	10 Oriett
NEUCHATEL-PIERRE-A-BOT	10	TRN-tn	10 PABOT
NEUCHATEL-PIERRE-QUI-ROULE	10	TRN-tn	10 PiRoul
NEUCHATEL-PISCINES	10	TRN-tn	10 Piscin
NEUCHATEL-PONT DES PARCS	10	TRN-tn	10 PtParc
NEUCHATEL-PORT DE SERRIERES	10	TRN-tn	10 PoSerr
NEUCHATEL-PORTE DES ACACIAS	10	TRN-tn	10 PAcaci
NEUCHATEL-PORTES-ROUGES	10	TRN-tn	10 PoRoug
NEUCHATEL-PORT-ROULANT	10	TRN-tn	10 PRoul
NEUCHATEL-PREBARREAU	10	TRN-tn	10 Prébar
NEUCHATEL-RIVERAINE	10	TRN-tn	10 Rivran
NEUCHATEL-ROCHETTES	10	TRN-tn	10 Rchett
NEUCHATEL-RUE BACHELIN	10	TRN-tn	10 Bachln

14.12.2014

NEUCHATEL-RUE LOUIS-FAVRE	10	TRN-tn	10 LFavre
NEUCHATEL-RUE MATILE 16	10	TRN-tn	10 Mati16
NEUCHATEL-RUE MATILE 34	10	TRN-tn	10 Mati34
NEUCHATEL-SAARS 17	10	TRN-tn	10 Sarr17
NEUCHATEL-SAARS 55	10	TRN-tn	10 Sarr55
NEUCHATEL-SAINTE-HELENE	10	TRN-tn	10 StHèle
NEUCHATEL-SAINT-HONORE	10	TRN-tn	10 Honor
NEUCHATEL-SAINT-NICOLAS	10	TRN-tn	10 MEN
NEUCHATEL-SERRIERES GARE	10	SBB	NESE
NEUCHATEL-SERRIERES TN	10	TRN-tn	10 C-Serr
NEUCHATEL-SERRIERES-RUAU	10	SBB	10 Ruau
NEUCHATEL-STADE DE SERRIERES	10	TRN-tn	
NEUCHATEL-TEMPLE DES VALANGINE	10	TRN-tn	10 TplVal
NEUCHATEL-TERREAUX	10	TRN-tn	10 Terra
NEUCHATEL-TIVOLI	10	TRN-tn	10 Tivoli
NEUCHATEL-TROIS-CHENES	10	TRN-tn	10 TCHEN
NEUCHATEL-UNIVERSITE	10	TRN-tn	10 Uni 1
NEUCHATEL-VAUSEYON POSTE	10	PAG	10VausP
NEUCHATEL-VAUSEYON TN	10	TRN-tn	10 Vausey
NEUCHATEL-VAUSEYON TRN/AUTOVR	10	TRN-tn	10VSEYO
NEUCHATEL-VAUSEYON TRN/AUTOVR	10	TRN-autovr	10VSEYO
NEUCHATEL-VERGER-ROND	10	TRN-tn	10 VGRON
NODS, BAS DU VILLAGE	65	PAG	Nodsbas
NODS, ECOLE	65	PAG	Nodséco
NODS, LA RUINE	65	PAG	Ruine
NOIRAIGUE GARE	30	SBB	NOI

7.302

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
O			
P			
PERREUX EST	11	TRN-tn	11PERRE
PERREUX HOPITAL	11	TRN-tn	11 PERRE
PERREUX PONTAREUSE	11	TRN-tn	11POARS
PESEUX CEVENOIS	10	TRN-tn	10 Cenevo
PESEUX-TEMPLE	10	TRN-tn	10 Peseux
PESEUX-TEMPLE	10	PAG	10Peseu
PESEUX-TOMBET 26	10	TRN-tn	10 Tmbt26

14.12.2014

PESEUX-VIGNOBLE	10	TRN-tn	10 Vignb
PETIT-MARTEL GARE	21	TRN-cmn	21PTMA
PETIT-MARTEL-EST GARE	21	TRN-cmn	21PTME
PETIT-SAVAGNIER	11	TRN-tn	SAVGN
PRÊLES, COLLEGE	65	PAG	Prêleco
PRÊLES, GARE	65	PAG	Prêlega
PRÊLES, LOUVAIN	65	PAG	Louvain
PRÊLES, POSTE	65	PAG	Prêlepo

7.4 Q T

7.400	Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
	Q			
	R			
	RENAN BE GARE	21	SBB	RE
	ROCHEFORT CARREFOUR	11	PAG	11Rochc
	ROCHEFORT ECOLE	11	PAG	11Roché
	ROCHEFORT L'ERABLE	11	PAG	11Lérab

7.401	Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
	S			
	SAIGNELEGIER GARE	42	CJ	S'GIER 1
	SAIGNELEGIER, CENTRE LOISIRS	42	PAG	Saigcl
	SAIGNELEGIER, GARE	42	PAG	SaigGar
	SAIGNELEGIER, LA NEUVEVIE	42	PAG	SaigNeu
	SAIGNELEGIER, PLACE DU 23 JUIN	42	PAG	Saig23j
	SAIGNELEGIER, ROUGES-TERRES	42	PAG	Saigrou
	SAINT-AUBIN NE ANC POSTE	15	PAG	
	SAINT-AUBIN NE HOPITAL	15	PAG	
	SAINT-AUBIN NE LES CHARRIERES	15	PAG	
	SAUGES LA FONTANETTE	15	PAG	
	SAUGES, LA FONTANETTE	15	PAG	15SaFon
	SAUGES-PRES-SAINT-AUBIN	15	PAG	
	SAUGES-PRES-SAINT-AUBIN	15	PAG	15SaStA
	SAULES	11	TRN-tn	
	SAULES NE	11	TRN-TN	SAULS
	SAVAGNIER PRAYES	11	TRN-TN	SAVGP
	SAVAGNIER SCIERIE DEBROT	11	TRN-autovr	

14.12.2014

SAVAGNIER-GRAND-SAVAGNIER	11	TRN-tn	
SAVAGNIER-PETIT-SAVAGNIER	11	TRN-tn	
SONVILIER GARE	31	SBB	
SONVILIER GARE	31	CFF	SV
ST. JOHANNSEN	14/65	PAG	14StJoh
ST-AUBIN NE ANC POSTE	15	PAG	15StAaP
ST-AUBIN NE HOPITAL	15	PAG	15StAHô
ST-AUBIN NE LE DEVENS	15	TRN-tn	15StADe
ST-AUBIN NE LE DEVENS	15	PAG	15StADe
ST-AUBIN NE PATTUS	15	PAG	15StAPa
ST-AUBIN NE SENET	15	TRN-tn	STAUB
ST-AUBIN NE SENET	15	PAG	STAUB
ST-AUBIN NE TIVOLI	15	PAG	15StATi
ST-AUBIN NE VILLAGE	15	PAG	15StAVi
ST-AUBIN NE, LES CHARRIERES	15	PAG	15StACh
ST-BLAISE BIF SUR FROCHAUX	11	PAG	11Froch
ST-BLAISE BIF SUR MALEY	11	PAG	11BiMal
ST-BLAISE BOUCLE TN	11	PAG	11StBl
ST-BLAISE CFF GARE	11	SBB	SBL
ST-BLAISE GARE CFF	11	PAG	
ST-BLAISE LA GOULETTE	11	TRN-tn	11Goule
ST-BLAISE LA GOULETTE	11	PAG	
ST-BLAISE LAC/CFF GARE	11	SBB	11StBIC
ST-BLAISE TN	11	TRN-tn	11 StBlais
ST-BLAISE VOENS	11	PAG	
ST-BLAISE, VOENS	11	PAG	11Voëns
ST-BLAISE-LAC GARE	11	BLS-bn	11SBLB
ST-BLAISE-LAC GARE	11	TRN-tn	11 StBLac
ST-BLAISE-SENTIER GARE CFF	11	TRN-tn	11 StBCFF
ST-BLAISE-SOUS-LES-VIGNES	11	TRN-tn	11 SVigne
ST-IMIER GARE	31	SBB	STI
ST-IMIER GARE	31	CJ Auto	
ST-SULPICE BAS-DU-VILLAGE	33	TRN-autorvt	33SUBAV
ST-SULPICE LA FOULE	33	TRN-autorvt	33SUFOU
ST-SULPICE POSTE	33	TRN-autorvt	33SUPOS
ST-SULPICE PRISE MILORD	33	TRN-autorvt	33SUPMI
ST-SULPICE TERMINUS	33	TRN-autorvt	33SUTER

14.12.2014

7.402

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
T			
THIELLE LE VERGER	11	TRN-tn	
THIELLE LE VERGER	11	PAG	11THIEL
THIELLE-MONTMIRAL	11	TRN-tn	
TRAVERS GARE	30	SBB	TR
TRAVERS GARE	30	TRN-rvt	33TR
TRAVERS VERGER	30	TRN-autorvt	
TROIS-COMMUNES	11	TRN-tn	11TCOMM

7.5 U Z

7.500

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
U			
V			
VALANGIN CENTRE	11	TRN-autovr	11VACEN
VALANGIN LA BORCADERIE	11	TRN-autovr	11VABOR
VALANGIN LA CURE	11	TRN-autovr	11VACUR
VAUMARCUS BAS DU VILLAGE	15	PAG	
VAUMARCUS GARE	15	SBB	VAU
VAUMARCUS HAUT DU VILLAGE	15	PAG	15VaubV
VAUMARCUS MILIEU DU VILLAGE	15	PAG	15VaumV
VAUMARCUS, GARE	15	PAG	15VauG
VAUMARCUS, HAUT DU VILLAGE	15	PAG	15VauhV
VERNEAZ CROISEE	15	PAG	15VerCr
VILARS NE	11	TRN-tn	VILRS
VILLERET GARE	66	CFF	VT
VILLIERS CENTRE	30	TRN-autovr	30VICEN
VILLIERS LA CHAMPEY	30	TRN-autovr	30VICHA
W			
WAVRE LES MOTTERESSES	11	PAG	11WavMo
WAVRE-COLLEGE	11	TRN-tn	11WavCo
WAVRE-COLLEGE	11	PAG	11WavCo
X			
Y			
Z			

14.12.2014

ZIHLBRÜCKE GARE	11	BLS-bn	32ZBR
ZIHLBRÜCKE GARE	11	TRN-tn	32ZBR

14.12.2014

8/9 Modèles de titres de transport

80 Billet à l'unité

80.000



81 Billet "court parcours"

14.12.2014

81.000



82 Carte multicourses

82.000



83 Carte "24 heures"

83.000



84 Cartes "24 heures", villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle

14.12.2014

84.000



85 Billet de groupe

85.000



86 Billet journalier pour groupe

86.000



87 [Billet PP < Ecole >](#)

14.12.2014

87.000

88 Abonnements (annuel, mensuel, hebdomadaire)

878.000



889 Abonnement "JobAbo"

889.000



8990 Surclassement

14.12.2014



901 Carte de 6 surclassements



942 Billet de raccordement

14.12.2014

942.000



14.12.2014

10 Modèles des formules "Voyage sans titre de transport"

100 Voyage sans titre de transport valable

100.000 transN - Formule manuelle

transN Voyage sans titre de transport valable
transports publics neuchâtelois Articles 20 et 57al.1, let. a LTV
Case postale 1429, Gare Trans N 2301 La Chaux-de-Fonds N°105333

Madame Monsieur

Nom: _____ Prénom: _____
Date de naissance: _____ Lieu d'origine: _____
Domicile: _____

Vérification de l'identité au moyen de: N° _____
 Carte d'identité ou passeport Abonnement périmé
 Permis de conduire ou de séjour Autre: _____

A voyagé: Titre de transport en partie valable Abo / Abo ½ CFF oublié
 Sans titre de transport Abo échu
 Titre de transport non validé Abus / Falsification

De: _____ à: _____ Ligne: _____
Par: Bus / Trolley Train Tram Funi

Billet à forfait: CHF _____ Supplément: CHF _____ Frais de traitement de dossier: CHF _____ Total: (voir au verso) CHF _____

Signature du voyageur / Reconnaissance du montant dû au sens de l'article 82 LP: _____
 Refus de signer

Signature de l'agent: _____ Nom: _____ Prénom: _____

Acquitté le: _____ Signature de l'agent: _____

A dit spontanément: «Je n'ai pas de billet»
 N'a pas dit spontanément: «Je n'ai pas de billet»

Observations: _____

100.001 BLS, CFF et TRN - Formule électronique

14.12.2014

**Voyage sans titre
de transport valable** 

Personnel

ID: 13026432010574

Madame
 Nom: Freiburghaus
 Prénom: Séphora
 Adresse: Chemin des Acacias 2
 NPA/Lieu: 2114 Fleurier

Date de naissance: 17.11.1978
 Lieu d'origine:
 Genre de pièce d'identité: Passeport
 Établi à: Neuchâtel
 No. légitimation: F0629119

Date: 07.02.2013 Heure: 14:40
 Train: 4655 2. classe Valable jusqu'à: 15:40

Trajet:
 FLEURIER
 Neuchâtel
 via: *

→
 dans toutes les zones de la communauté tarifaire
 No pers: UZ73003

Motif: Sans billet valable
 CHF 100.00 (Prix forfaitaire + supplément)
 (en cas de récidive le montant
 peut être plus élevé)

La personne sus-mentionnée approuve les
 indications:

X 

UZ73003 000000 07021442
 INCL. 8.0% TVA/ TRN
 4655 CHE-106.844.221 TVA
 (sur forfait de prix voyage de CHF 10.00)

100.002 CarPostal - Formule manuelle

14.12.2014

Passager sans titre de transport valable

Date _____ Heure _____ Course N° _____

Parcours de _____ à _____

M. M^{me} Enfant / m / f Date de naissance _____

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

NPA/Localité _____

Lieu d'origine: _____ Tél. _____

Infractions

- Sans titre de transport Abo de parcours/abo. comm. tarif oublié
 Titre de transport non valable AG/abo ½ tarif oublié
 CMC non oblitérée Carte junior/petits-enfants oubliée
 Abo. ½ tarif / AG / Abo. de parcours / Carte de base /
 Carte junior/petits-enfants
 Abo. comm. tarifaire échu le: _____

Les abonnements généraux, ½ tarif ou de parcours oubliés devront être présentés dans les 5 jours, avec paiement d'une taxe de Fr. _____ auprès
 de la station Car Postal: _____
 de l'office de poste: _____
 du chauffeur

- Paiement comptant
 Facture (payable à 10 jours)

Remarques: _____

Frais:	
Supplément ¹	Fr. _____
Frais administratifs ²	Fr. _____
Total	Fr. _____
<small>1 Pour course sans titre de transport valable 2 En cas de paiement sur facture</small>	

Signature de représentant légal: _____

Signature du contrôleur: _____

PAG 06/07

100.003 CJ - Formule manuelle

14.12.2014

Reise ohne gültigen Fahrausweis. 7562801 3 SBB CFF FFS

Voyage sans titre de transport valable. Teil 1 Intern

Viaggio senza titolo di trasporto valevole. Parte 1 Interna

Frau/Madame/Signora Herr/Monsieur/Signore

Name Nom Cognome	Vorname Prénom Nome	
Geburtsdatum Date de naissance Data di nascita	Heimatort Lieu d'origine Luogo d'origine	Kanton Canton Cantone
Strasse und Nr. Rue et no Via e nr		
PLZ NPA NPA	Wohnort Domicile Domicilio	
<input type="checkbox"/> ID CI	<input type="checkbox"/> Pass Passport	<input type="checkbox"/> Führerausweis Permis de conduire
<input type="checkbox"/> Ausländerausweis Libretto per stranieri	<input type="checkbox"/> Grundkarte Carta di base	<input type="checkbox"/> Anderer Autre
Ausgestellt in Etabli Riscossa a	Ausweis-, Grundkartennummer No de livret ou carte de base N° del libretto o della carta base	
Unterschrift Mitarbeiter/in Signature de l'agent Firma dell'agente	Pers.-Nr. No pers. N° pers.	Depot/Bahnhof Dépôt/gare Deposito/stazione
Zug/Kurs Train/parcours Treno/corsa	Datum Date Data	Zeit Heure Ora
Von De Da	nach a a	Gültig bis Valable jusqu'à Valido fino a
via <input type="checkbox"/> 1. Klasse Classe Classe		<input type="checkbox"/> gültiges 1/2 Abo vorgewiesen Abt. 1/2 valide présenté Abz. 1/2 valido esibito

Bemerkungen/vorgewiesener Fahrausweis
Observations/titre de transport présenté
Osservazioni/titolo di trasporto esibito

<input type="checkbox"/> Ohne gültigen Fahrausweis Sans titre de transport valable Senza titolo di trasporto valevole	<input type="checkbox"/> Nicht entwertet Non validé Non consalato	<input type="checkbox"/> Hund ohne Billet Chien sans billet Senza biglietto per cane	<input type="checkbox"/> Ohne Validität Sans billet pour bicyclette Senza biglietto per bicicletta	<input type="checkbox"/> 1 fehlende Zone/Hst. 1 Zone/fermata mancante
<input type="checkbox"/> Teilgültiger Fahrausweis Titre de transport partiellement valable Titolo di trasporto parzialmente valido	<input type="checkbox"/> Ohne Zuschlag Sans supplément Senza supplemento	<input type="checkbox"/> Klassenwechsel Sudclassement Cambio classe	<input type="checkbox"/> Fahrpreis/Differenz/Pauschale Prix de transport/Différence/Forfait Prezzo del trasporto/Differenza/Forfait	
<input type="checkbox"/> Falsche Kundengruppe Mauvais groupe de clients Gruppo clienti errato	<input type="checkbox"/> Falsches Verkehrsmittel Mauvais moyen de transport Mezzo di trasporto errato	<input type="checkbox"/> Streckenwechsel Changement de parcours Cambiamento di percorso	<input type="checkbox"/> Bearbeitungsgebühr Surbase de traitement Supplementi di trattamento	
<input type="checkbox"/> Abo vergessen Abt. oublié Abz. dimenticato	<input type="checkbox"/> GA AG	<input type="checkbox"/> 1/2 Abo Abt. 1/2 Abz. 1/2	<input type="checkbox"/> Anders Autre Altro	<input type="checkbox"/> Selbstkontrollzuschlag* Surbase de contr. sporadique* Supplemento di contr. sporadico*
<input type="checkbox"/> Differenz Grundkarte Différence carte de base No Differenza carta base	<input type="checkbox"/> Abo-Nr. No Abz. N° Abz.		<input type="checkbox"/> Missbrauch Abus Abuso	
<input type="checkbox"/> Abo entzogen Abt. retiré Abz. ritirato	<input type="checkbox"/> Missbrauch Abus Abuso	<input type="checkbox"/> Fälschung Falsification Falsificazione	<input type="checkbox"/> Meldung erstellt Annonce établie Annuncia compilata	<input type="checkbox"/> Fälschung Falsification Falsificazione
<input type="checkbox"/> Adressnachforschung in Minuten Temps de recherche de l'adresse en minutes Ricerca d'indirizzo in minuti			<input type="checkbox"/> Adressnachforschung/Div./Anzahlung Recherche d'adresse/Div./Acconto Ricerca di indirizzo/Div./Acconto	
<input type="checkbox"/> Bahn/Poststandort Gare/Emploicement Stazione/Posto		<input type="checkbox"/> Billettautomat defekt Distributeur de billets défectueux Distributore di biglietti difettoso	<input type="checkbox"/> Entwerter defekt Outilleur défectueux Outiltore difettoso	

* Im Wiederholungsfall kann sich dieser Betrag erhöhen.
* En cas de récidence le montant peut être plus élevé.
* In caso di recidività questo importo potrà essere aumentato.

Bitte Rückseite beachten / Veuillez consulter le verso / Si prega di prendere nota quanto riportato sul retropagina!

Die Richtigkeit der Angaben bestätigt/Interschrift des Reisenden
Confirme l'exactitude des indications/signature du voyageur
Confirma l'esattezza di quanto indicato/firma del viaggiatore X

101 Attestations de retrait

101.000 CarPostal

14.12.2014

11 Annonces de groupes

110.000 Les dispositions des P507 (Système PLABE) sont applicables pour les annonces de groupes dans le rayon de validité communautaire.

110.001 Les entreprises qui ne disposent pas du système PLABE envoient leurs annonces aux adresses ci-dessous.

110.002 Afin que l'acheminement optimal et les correspondances souhaitées puissent être assurés, il est essentiel d'indiquer le parcours entier du voyage, y compris les courses bus et bateau.

110.003 L'assentiment des entreprises participantes est nécessaire pour les groupes dont le nombre de participants est supérieur au nombre indiqué dans le tableau ci-dessous.

Demande d'assentiment nécessaire pour

Entreprise	Adresse	Téléphone	Fax	E-mail	Mémo	1 cl.	2 cl.	Autre
BLS 034	BLS SA Bollwerk 27 3011 Bern	031 327 28 29	031 327 37 20	xbls09@rail.ch	Xbls09	10	50	
PAG 801	CarPostal Suisse SA	058 454 33 02	032 926 04 09	ccpaq@carpostal.ch		10	10	
CFF 011	Service Center CFF Case postale 176 3900 Brigue	051 225 78 91	051 225 70 91	gruppen.servicecenter@sbb.ch		60	80	
CJ 043	Chemins de fer du Jura 1, rue Général - Voirol 2710 Tavannes	032 952 42 73	032 952 42 70	gare-saignelegier@les-cj.ch	saig100	10	200	
CJ Auto 833	Automobiles CJ Grande Rue 9 2720 Tramelan	032 486 93 37	032 486 93 50	autos@les-cj.ch	tram100	20	20	
TRN-tn 153	Transports Publics Neuchâtelois Allée des Défricheurs 3 2300 La Chaux - de - Fonds	032 720 06 00	032 724 51 34	contact.tn@ne.ch		80	80	Urbain
						30	30	Régional
						20	20	Funi Chaumont
TRN-cmn 044	Transports Publics Neuchâtelois Allée des Défricheurs 3 2300 La Chaux - de - Fonds	032 924 23 90	032 924 23 99	gare.ponts@trn.ch prod.fer@trn.ch		50	50	
TRN-rvt 073	Transports Publics Neuchâtelois Allée des Défricheurs 3 2300 La Chaux - de - Fonds	032 924 23 40	032 861 41 49	gare.fleurier@trn.ch prod.fer@trn.ch	fle100	10	80	Demande d'arrêt à La Presta

14.12.2014

TRN- autorvt 796	Transports Publics Neuchâtelois Allée des Défricheurs 3 2300 La Chaux - de - Fonds	032 924 23 40	032 861 41 49	gare.fleurier@trn.ch prod.fer@trn.ch	fle100	1010	
TRN-tc 792	Transports Publics Neuchâtelois Allée des Défricheurs 3 2300 La Chaux - de - Fonds	032 924 24 75	032 924 24 79	gare.trncdf@trn.ch		1010	
TRN- autovr 156	Transports Publics Neuchâtelois Allée des Défricheurs 3 2300 La Chaux - de - Fonds	032 924 23 00	032 924 23 01	are.cernier@trn.ch	cer300	1010	

14.12.2014

12 Désignation des tarifs et des prescriptions

- 120.000 V507 Réservation des places pour groupes en trafic interne suisse
- V520 Prescriptions sur les transports militaires, de la protection civile et du service civil
- T600 Tarif général des voyageurs
- T600.3 Facilités de voyages pour familles - carte Junior/carte Petits - enfants
- T600.4 Facilités de voyages pour voyageurs avec un handicap
- T600.5 Voyageurs sans titre de transport valable / Abus, falsification
- T600.7 City - Ticket
- T600.9 Remboursements
- T639 Dispositions concernant les facilités de voyage du personnel (FVP)
- T639.2 Facilités de voyage du personnel en trafic international (FIP)
- T650 Tarif des abonnements de parcours
- T652 Tarif des cartes multicourses
 - Tarif des abonnements généraux et des abonnements demi prix
- T655 Tarif communautaire interrégional
- T660 Tarif pour voyages de groupes
- T673 Offer Switzerland - Swiss Travel System
- LTP Loi fédérale sur le transport public
- OTP Ordonnance sur le transport public

14.12.2014

[i En cas de voyage circulaire, faire deux bons de transports](#)

14.12.2014